

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

PREMIÈRE ÉTAPE DANS LE CYCLE BUDGÉTAIRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

RECEVUE
MUNICIPALE
21 JAN. 2022
COURRIER

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- I) Situation internationale et nationale
- II) La loi de finances pour 2022

PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

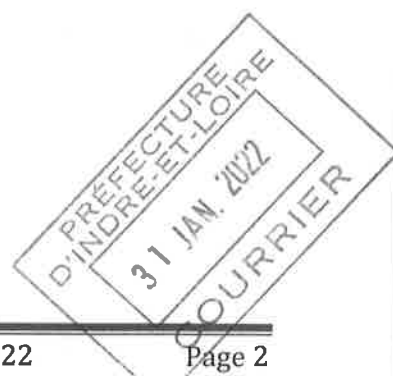
- I) Analyse rétrospective 2016 à 2020
- II) Les orientations pour 2022

PARTIE 3 : LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

- I) Structure des Effectifs
- II) Les Dépenses de personnel
- III) La Durée effective du travail
- IV) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel

Aux termes de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en séance du conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

INTRODUCTION



Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport sur les orientations budgétaires comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature, et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication ont été précisées par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016. Ce texte met notamment l'accent sur la communication d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il confère donc une dimension prospective au rapport sur les orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population coropétrusienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

Informations devant figurer au Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.)

- Les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune de Saint Pierre des Corps et Tours métropole Val de Loire dont elle est membre ;
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette

Le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel (notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications

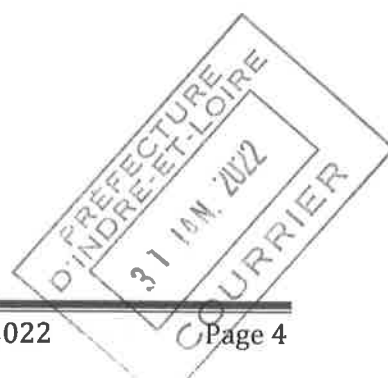
indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature) ;

- à la durée effective du travail.

Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui doivent être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel

REPRODUCTION INTERDITE



PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE

I) Situation internationale et nationale :

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie. Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1.5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20, et elle explique l'essentiel de la remontée de l'inflation sur l'année écoulée. La hausse des prix à la consommation devrait revenir à environ 3.5% à la fin de 2022, soit un niveau supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

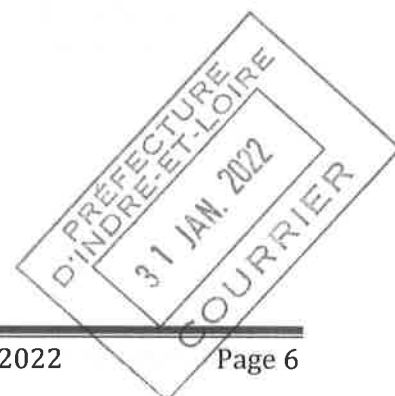
Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre.

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au deuxième trimestre) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans un contexte de croissance soutenue pour la France.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.



II) La loi de finances pour 2022 :

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2022 concernant les collectivités locales

- Une stabilité des concours financiers

Pour la cinquième année consécutive, la stabilité des concours financiers aux collectivités se poursuit en 2022. À périmètre constant, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 Md€. A périmètre constant, les concours financiers progressent au total de +525 M€ par rapport à la LFI pour 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.

- Un abondement exceptionnel du DSIL d'environ 350 M€.

La DGF fait l'objet d'écrêtements pour financer la péréquation, les variations liées à la population. Cet écrêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel financier par habitant logarithmé est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant logarithmé. Un amendement propose de passer à 0,85 au lieu de 0,75.

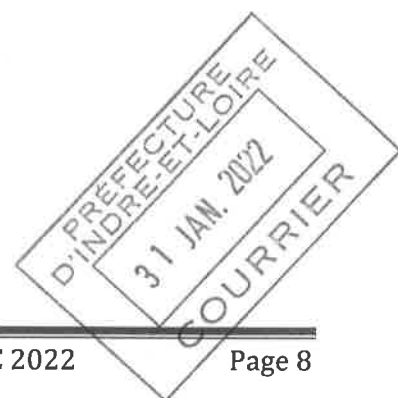
L'article 47 du PLF 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022. Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

PARTIE 2 :
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

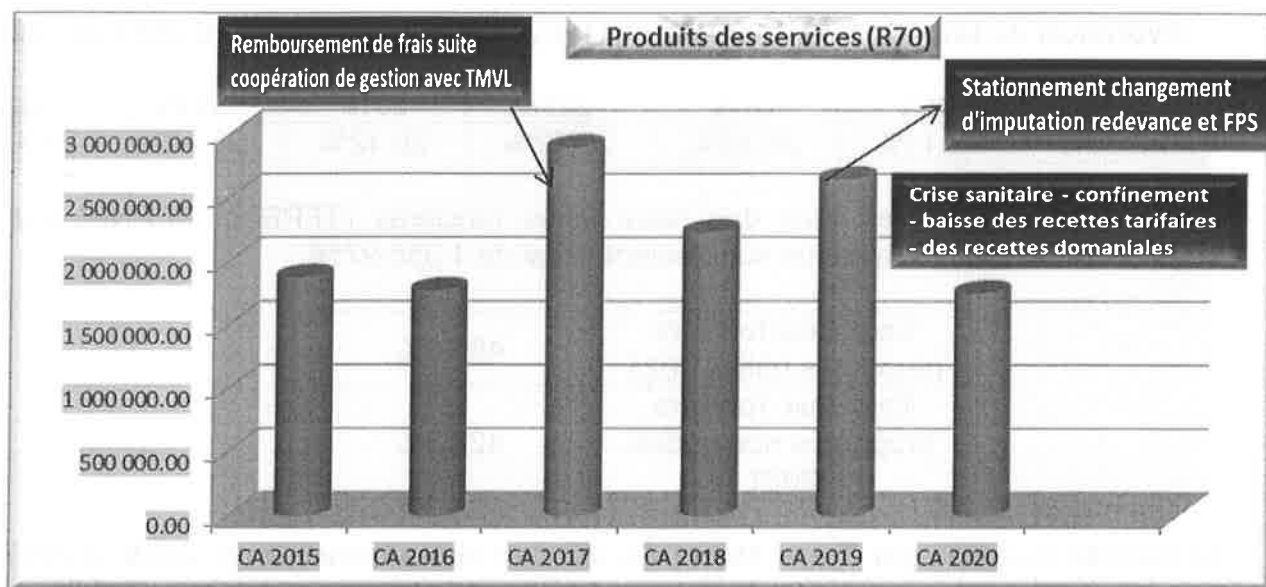


I) Analyse rétrospective 2016 à 2020 :

• Les recettes réelles de fonctionnement 2016 à 2020 :

Libellé	CA 2016	%	CA 2017	%	CA 2018	%	CA 2019	%	CA 2020
RECETTES DE GESTION	25 894 708,00	-2,03	25 368 570,00	0,15	25 405 432,00	1,33	25 742 724,00	-3,19%	24 921 299,44
Produits des services (R70)	1 772 778,00	63,23	2 893 643,00	-23,03	2 227 340,00	18,71	2 644 148,00	-33,75%	1 751 762,77
Ventes de récoltes et de produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 216,00	10,51%	1 343,80
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	108 330,00	-51,47	52 577,00	332,01	227 137,00	161,25	593 389,00	-68,02%	189 757,48
Prestations de services	1 447 185,00	3,69	1 500 541,00	0,19	1 503 446,00	2,57	1 542 147,00	-28,53%	1 102 096,81
Autres produits	217 263,00	517,01	1 340 525,00	-62,94	496 758,00	2,14	507 397,00	-9,63%	458 554,68
Impôts et taxes (R73)	19 137 750,00	-6,76	17 843 591,00	3,85	18 530 183,00	-1,90	18 178 392,00	0,03%	18 184 625,07
Impôts locaux	8 345 797,00	0,93	8 423 013,00	6,90	9 003 924,00	-2,57	8 772 122,00	1,06%	8 864 794,00
Fiscalité reversée	9 887 179,00	-13,72	8 530 407,00	-0,09	8 522 603,00	0,00	8 522 587,00	0,56%	8 570 704,87
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine	171 351,00	-0,77	170 040,00	50,33	255 629,00	-79,71	51 863,00	3,75%	53 808,52
Impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle	139 358,00	-19,73	111 856,00	19,68	133 867,00	-22,67	103 514,00	2,28%	105 876,20
Impôts et taxes spécifiques liés aux activités de services	268 356,00	-8,94	244 374,00	-1,60	240 458,00	6,89	257 024,00	-12,79%	224 149,25
Autres taxes	325 708,00	11,73	363 901,00	2,69	373 701,00	26,11	471 283,00	-11,08%	419 080,75
Dotations et participations (R74)	3 888 325,00	-5,03	3 692 913,00	3,34	3 816 209,00	5,03	4 008 251,00	-0,40%	3 992 287,94
DGF (R741)	1 979 888,00	-10,50	1 771 940,00	1,26	1 794 218,00	-0,50	1 785 248,00		
DGD (R746)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Participations (R747)	1 391 903,00	-4,19	1 333 645,00	2,43	1 366 074,00	14,62	1 565 727,00		
Compensations et autres participations (R748)	516 535,00	13,71	587 328,00	11,68	655 917,00	0,21	657 276,00		
Autres produits (R75)	730 100,00	-8,56	667 613,00	-13,29	578 885,00	-2,02	567 172,00	29,56%	734 837,30
Revenus des immeubles (R752)	563 864,00	-7,98	518 843,00	2,32	530 873,00	-1,87	520 949,00	27,34%	663 379,89
Redevance fermiers (R757)	166 235,00	-10,51	148 770,00	-67,73	48 012,00	-3,73	46 221,00	1,38%	46 860,00
Produits divers de gestion courante (R758)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2,00		24 597,41
Atténuation de charges (R013)	365 755,00	-25,96	270 810,00	-6,64	252 815,00	36,37	344 761,00	-25,23%	257 786,16
Remboursements sur rémunérations du personnel (D6419)	365 755,00	-25,96	270 810,00	-6,64	252 815,00	36,37	344 761,00		

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire de la covid-19 qui a contraint la commune à la fermeture des équipements culturels, sportifs et de loisirs soit une baisse du produit des services de -33.75% entre 2019 et 2020.



Produit des services hors convention de coopération (2019) avec TMVL et hors redevance stationnement et forfait post-stationnement

Hors convention de gestion avec TMVL, remboursement des frais de TMVL (de personnel mis à disposition à Tours Métropole Val de Loire, de transports liés aux activités scolaires et des CLSH, de taxes foncières, frais Gymnase M.Nadaud), redevance stationnement et forfait post-stationnement, ce produit est à hauteur de 1 172 817.06€ et, est ajusté à la baisse de 28.23% par rapport à celui de l'exercice 2019 soit une diminution de 461 232.73€.

	Montants 2019	% variation	Montants 2020	% produit total 2020	Ecart
Rétribution de service / Restaurant scolaire	740 598.03 €	-46.22%	398 278.22 €	33.96%	-342 319.81
Rétribution de service / Piscine	73 731.10 €	-61.61%	28 307.10 €	2.41%	-45 424.00
Rétribution de service / Services culturels	43 654.30 €	-14.70%	37 235.80 €	3.17%	-6 418.50
Rétribution de service / Crèche	44 997.84 €	-40.26%	26 880.52 €	2.29%	-18 117.32
Rétribution de service / Halte garderie	25 791.32 €	-21.94%	20 133.49 €	1.72%	-5 657.83
Rétribution de service / Crèche Pataploum	47 536.61 €	-25.02%	35 644.74 €	3.04%	-11 891.87
Rétribution de service / Centre municipal de santé	419 881.55 €	3.51%	434 616.36 €	37.06%	14 734.81
Participation des familles Centres de loisirs	54 603.85 €	-13.59%	47 185.84 €	4.02%	-7 418.01
Participation CAFIL pour Centres de loisirs	42 717.22 €	9.24%	46 663.67 €	3.98%	3 946.45
Participation familles Centre de vacances Chatelus	9 740.00 €	-27.44%	7 067.00 €	0.60%	-2 673.00
Redevances et droits des services - SMJ	8 710.00 €	-19.40%	7 020.50 €	0.60%	-1 689.50
Participation CAFIL Centre de vacances Chatelus	3 764.00 €	-100.00%	0.00 €	0.00%	-3 764.00
Remboursement de frais par divers redevables	33 466.24 €	-34.08%	22 059.76 €	1.88%	-11 406.48
Autres produits des services de l'exercice	84 857.73 €	-27.26%	61 724.06 €	5.26%	-23 133.67
Total	1 634 049.79 €	-28.23%	1 172 817.06 €	Total	-461 232.73

L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale est à hauteur de +10.45% entre 2015 et 2020, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'impositions

prévues par les lois de finances ainsi que de nouvelles constructions, et du fait de l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties entre 2014 et 2015 (+2%) et, entre 2015 et 2016 (+10%).

Evolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties entre 2014 et 2020

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
22.65%	23.11%	25.42%	25.42%	25.42%	25.42%	25.42%

Sur l'exercice 2021, les taux des deux taxes foncières (TFPB et TFPNB) ont été augmentés de 14.82% avec un supplément fiscal de 1 356 975€.

Taux taxe foncière propriétés bâties 2021	48.11%
Taux taxe foncière propriétés non bâties 2021	42.63%

La fiscalité reversée par Tours Métropole Val de Loire a baissé entre 2016 et 2017, ce qui s'explique par les transferts de charges (voirie, espaces verts, éclairage public...etc.)

- Sur la période 2014-2020, l'enveloppe de la DSC a augmenté de 1% par année entre 2014 et 2016 et, est stable entre 2017 et 2020.
- L'Attribution de Compensation est quant à elle restée à l'identique sur la période 2014-2016 mais connaît baisse en 2017 et 2018 du fait du transfert de compétence vers TMVL (F.S.L.)

Ce montant est en diminution de 6 433.74€ entre 2019 et 2020, ce qui s'explique par l'intégration des services support (RH, Finances et Service juridique) dans les transferts de compétences.

Le reversement de Tp et la dotation de solidarité communautaire représentent 33.20% des recettes réelles de fonctionnement en 2020 contre 32.99% en 2019.

Les Fonds de concours de TMVL

Evolution des autres recettes TMVL - de 2017 à 2022

	2017	% variatio	2018	% variatio	2019	% variatio	2020	% variatio	2021 réalisés 10/12/21	%variatio	BP 2022
Fonctionnement Piscine (*)	224 195.00 €	-16%	188 009.61 €	-0.36%	187 327.00 €	0.00%	187 327.00 €	-41%	109 909.00 €	0.00%	109 909.00 €
Fonctionnement CMS (*)	20 714.00 €	175%	56 899.39 €	1.20%	57 582.00 €	0.00%	57 582.00 €	134%	135 000.00 €	0.00%	135 000.00 €
FDC frais fonctionnement Piscine	50 000.00 €	30%	65 000.00 €	23.08%	80 000.00 €	18.75%	95 000.00 €	16%	110 000.00 €	13.64%	125 000.00 €
Remboursement de frais - Gymnase M.Nadaud	50 000.00 €	0%	50 000.00 €	0.00%	50 000.00 €	0.00%	50 000.00 €	0%	50 000.00 €	0.00%	50 000.00 €

(*)Plafonné à 50% du besoin de financement

Pacte financier 2021, 25% FDC droit commun en investissement à partir de 2022

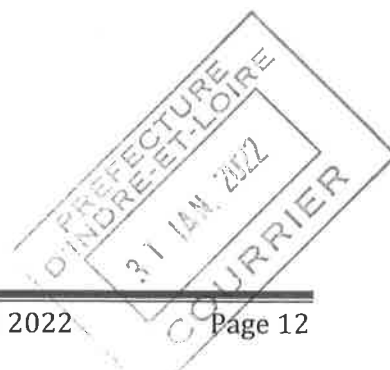
Les remboursements de frais de la Métropole à la commune de Saint Pierre des Corps se décomposent comme suit en 2020 :

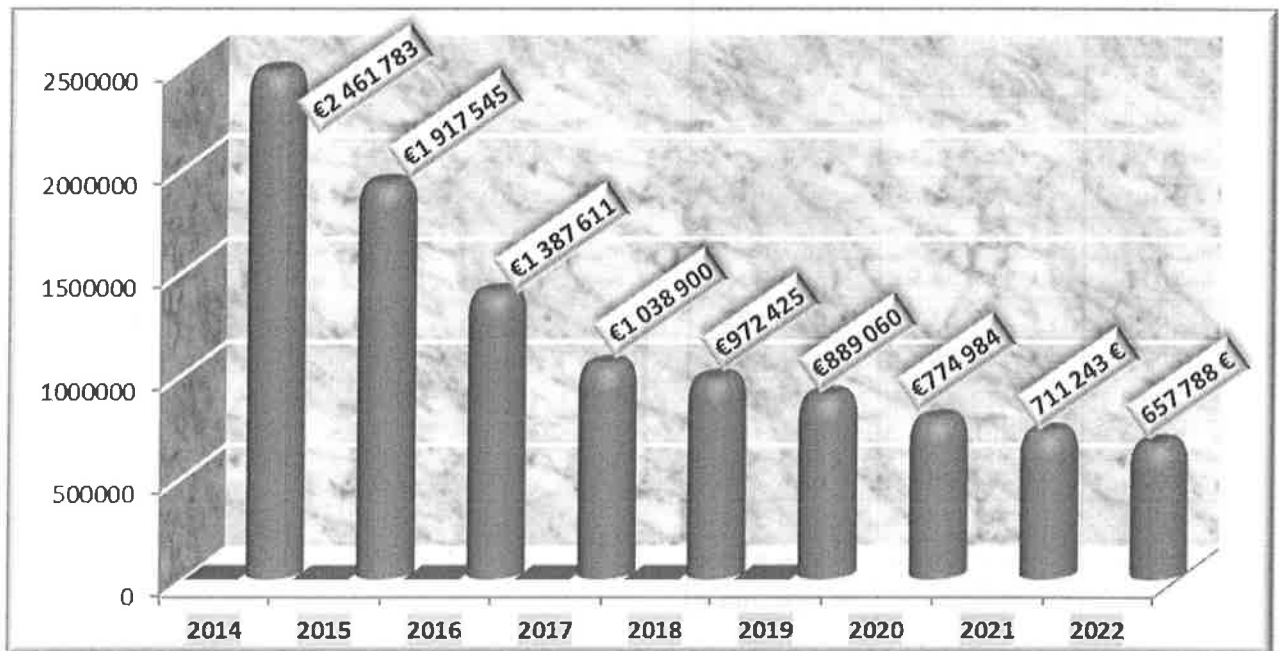
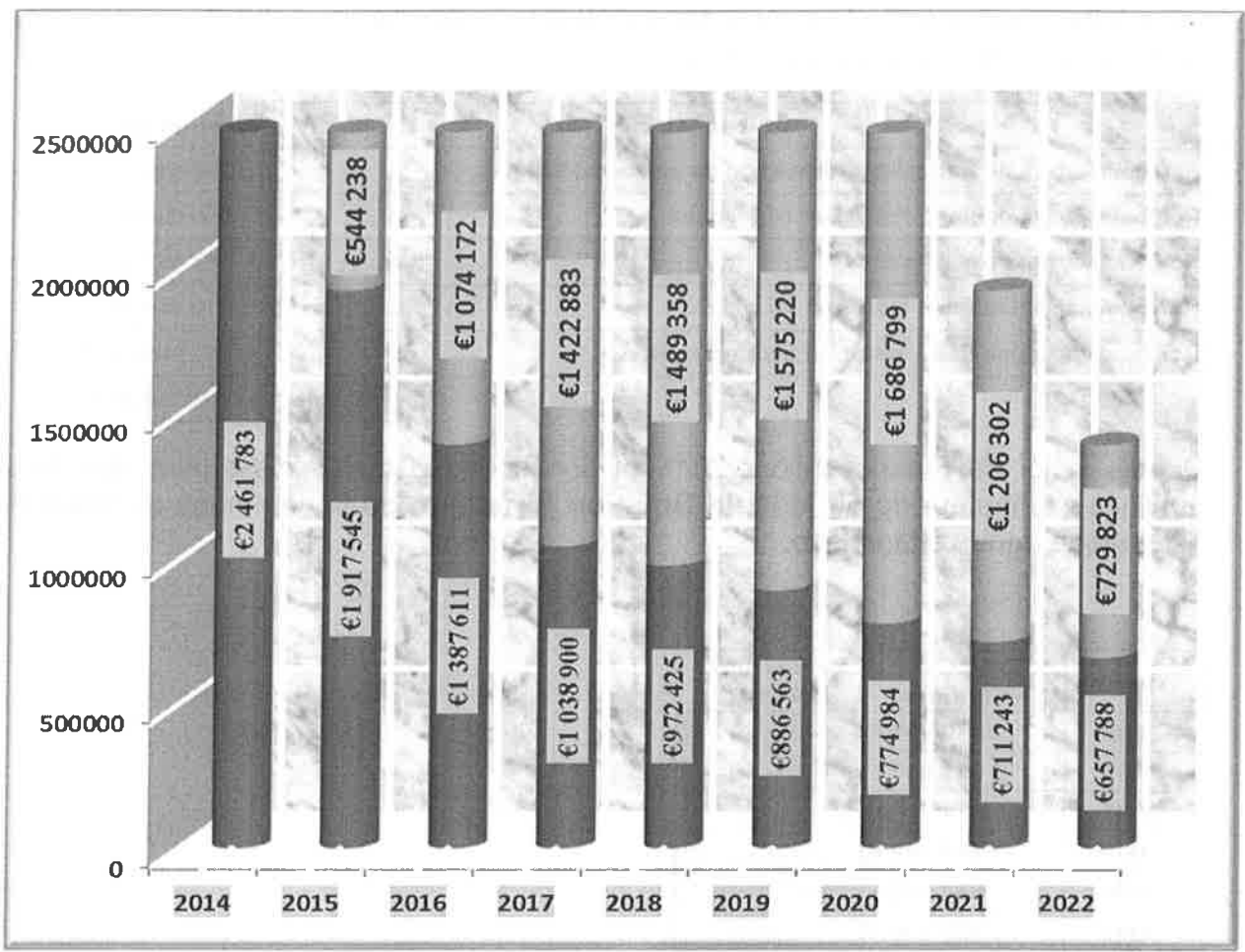
Libellé	Montant
Remboursement de frais mise à disposition de personnel SPDC	271 628.44 €
Remboursement de frais - Gymnase M.Nadaud	50 000.00 €
Remboursement taxes foncières	51 655.00 €
Remboursement de frais - transport CLSH	12 989.18 €
Remboursement de frais - transport activités scolaires	33 985.61 €
Total	420 258.23 €

Depuis la loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€, la **Dotation forfaitaire** de la commune de Saint Pierre est chaque année à la baisse.

Année	Dotation forfaitaire	Pertes base 2014
2002	2 649 497 €	
2003	2 657 835 €	
2004	2 814 794 €	
2005	2 842 942 €	
2006	2 884 372 €	
2007	2 922 540 €	
2008	2 955 245 €	
2009	2 934 813 €	
2010	2 916 632 €	
2011	2 843 376 €	
2012	2 765 995 €	
2013	2 690 326 €	
2014	2 461 783 €	
2015	1 917 545 €	544 238 €
2016	1 387 611 €	1 074 172 €
2017	1 038 900 €	1 422 883 €
2018	972 425 €	1 489 358 €
2019	886 563 €	1 575 220 €
2020	774 984 €	1 686 799 €
2021	711 243 €	1 206 302 €
2022	657 788 €	729 823 €
Total	9 728 794 €	

2022 prévisionnel



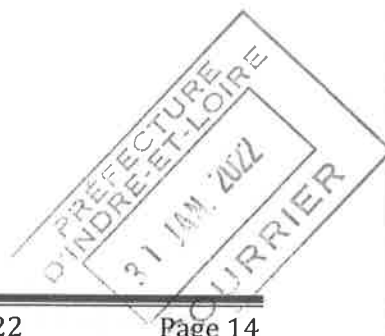


2022 : estimations

Evolution des droits de mutation - Les taxes additionnelles aux droits de mutations

Année	Montant	% variation	Ecart
2010	214 952 €		
2011	284 292 €	32.26%	69 340 €
2012	283 480 €	-0.29%	-812 €
2013	267 699 €	-5.57%	-15 781 €
2014	276 631 €	3.34%	8 932 €
2015	351 557 €	27.09%	74 926 €
2016	325 708 €	-7.35%	-25 849 €
2017	363 901 €	11.73%	38 193 €
2018	373 701 €	2.69%	9 800 €
2019	471 283 €	26.11%	97 581 €
2020	419 080 €	-11.08%	-52 203 €

Le montant réalisé en 2021 est à hauteur de 579 603€, soit un taux de variation de 38.30% par rapport à l'exercice 2020



- **La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) :**

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a remplacé les différentes taxations communales sur la publicité par une taxe unique dite TLPE. Le montant du produit de l'exercice 2020 est à hauteur de 224 149.25 €, en diminution de -12.79% par rapport au produit de l'exercice 2019 (257 023.58 €).

Année	Montant	% variation	Ecart
2010	321 485.37 €		
2011	245 841.80 €	-23.53%	-75 643.57 €
2012	269 335.99 €	9.56%	23 494.19 €
2013	241 934.75 €	-10.17%	-27 401.24 €
2014	241 462.15 €	-0.20%	-472.60 €
2015	230 253.41 €	-4.64%	-11 208.74 €
2016	268 355.70 €	16.55%	38 102.29 €
2017	244 374.20 €	-8.94%	-23 981.50 €
2018	240 458.38 €	-1.60%	-3 915.82 €
2019	257 023.58 €	6.89%	16 565.20 €
2020	224 149.25 €	-12.79%	-32 874.33 €

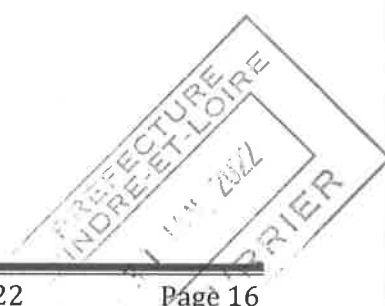
- **Les autres recettes réelles de fonctionnement :**

Elles sont composées essentiellement par les loyers et les subventions et participations des partenaires (CAF, Conseil département 37).

A titre indicatif, les montants ci-dessous, réalisés au compte administratif de l'exercice 2020.

	Montants
Subvention Conseil Départemental pour RAM	10 800 €
Conseil Départemental - Accueil des enfants porteurs de handicap	27 300 €
Remboursement sur rémunérations du personnel et sur prestations sociales	257 786 €
Participation CAFIL pour crèche	88 652 €
Participation CAFIL pour Farandole	167 832 €
Participation CAFIL pour Contrat Enfance	165 070 €
Participation CAFIL pour Contrat Enfance - volet jeunesse	16 016 €
Participation CAFIL pour RAM	31 917 €
Participation CAFIL pour crèche PATAPLOUM	156 326 €
Participation CAFIL - Rythmes scolaires	25 981 €
Subvention CPAM pour CMS - convention santé	76 885 €
Subvention CPAM pour CMS	20 323 €
Loyers - revenus des immeubles	663 380 €
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	46 860 €
Participations pour utilisation des équipements sportifs	20 563 € ...etc...

En 2021, la CAF a versé les soldes 2020 de ses participations aux différentes structures de la Petite Enfance.



Les dépenses réelles de fonctionnement :

Libellé	CA 2016	%	CA 2017	%	CA 2018	%	CA 2019	%	CA 2020
DÉPENSES DE GESTION	22 099 693,00	1,82	22 502 088,00	-3,73	21 662 186,00	3,17	22 348 135,00	-1,00%	22 123 716,92
Charges à caractère général (D011)	5 447 837,00	15,74	6 305 564,00	-18,51	5 138 486,00	5,32	5 411 620,00	-9,44%	4 900 703,63
Achats non stockés de matières et fournitures	2 741 410,00	5,42	2 890 014,00	-13,67	2 495 029,00	3,76	2 588 775,00		
Services extérieurs	1 987 504,00	1,92	2 025 704,00	-10,65	1 810 022,00	5,61	1 911 595,00		
Autres services extérieurs (D62 hors D621)	634 817,00	105,07	1 301 809,00	-44,37	724 144,00	10,32	798 869,00		
Impôts, taxes et versements assimilés (D63 hors D631 & D633)	84 107,00	4,67	88 037,00	24,14	109 291,00	2,83	112 382,00		
Dépenses de personnel (D012)	14 714 579,00	-2,98	14 275 628,00	2,58	14 643 423,00	2,92	15 071 297,00	0,96%	15 215 927,70
Atténuation produits (D014)	11 694,00	51,67	17 736,00	-0,36	17 672,00	-89,33	1 886,00	896,61%	18 796,00
Autres charges courantes (D65)	1 925 583,00	-1,16	1 903 160,00	-2,13	1 862 605,00	0,04	1 863 332,00	2,37%	1 907 471,35
Indemnités, frais de missions élus	188 816,00	3,13	194 717,00	-6,31	182 428,00	4,09	189 885,00		
Pertes sur créances irrécouvrables	25 097,00	-41,96	14 566,00	210,06	45 163,00	9,76	49 569,00		
Contingent et participations obligatoires	602 205,00	-2,31	588 297,00	-1,05	582 132,00	-1,63	572 662,00		
Subventions de fonctionnement versées	1 109 464,00	-0,35	1 105 580,00	-4,77	1 052 880,00	-0,16	1 051 213,00		
Charges diverses de la gestion courante	1,00	0,00	1,00	100,00	2,00	50,00	3,00		

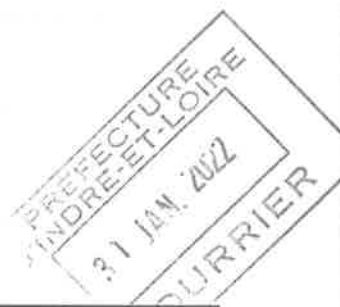
Les ratios de structure

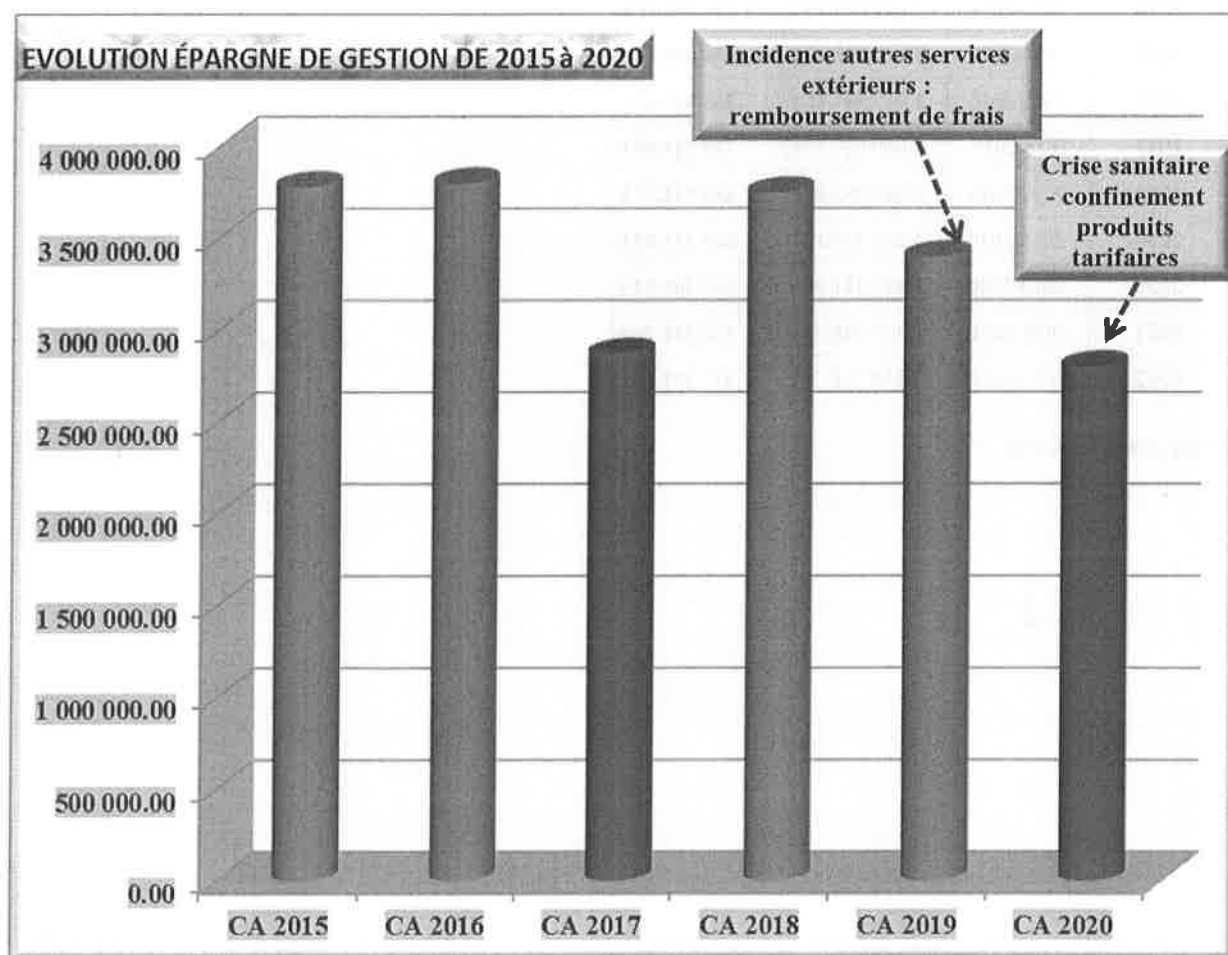
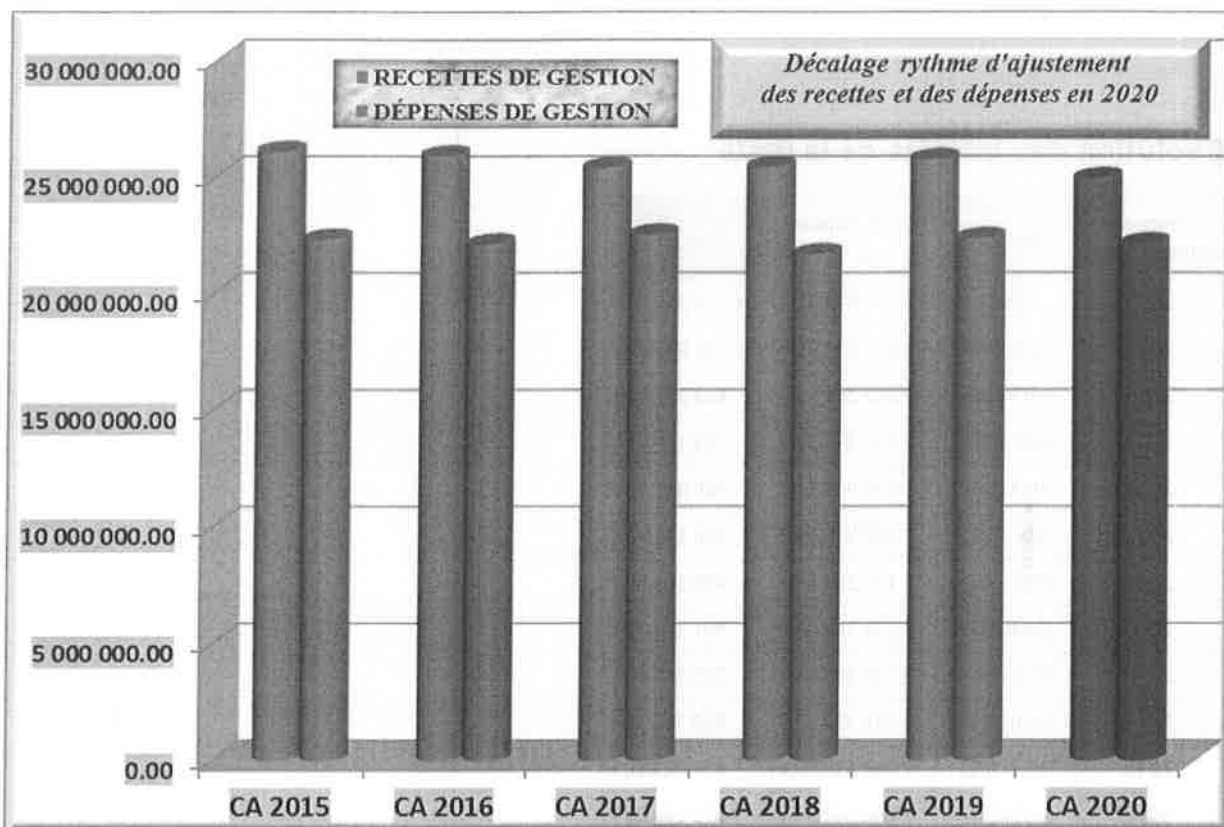
Libellé	CA 2016	%	CA 2017	%	CA 2018	%	CA 2019	%	CA 2020
ÉPARGNE DE GESTION	3 795 015,00	-24,47	2 866 482,00	30,59	3 743 246,00	-9,31	3 394 589,00	-17,59%	2 797 582,52
INTERETS DE LA DETTE	811 075,00	-11,58	717 124,00	-9,29	650 517,00	-6,87	605 836,00	-3,03%	587 486,54

Evolution des intérêts de la dette

Compte administratif	Période	Amortissement en N	Intérêts
2002	2002	2 775 070.41 €	1 376 351.77 €
2003	2002-2003	2 803 252.95 €	1 200 896.39 €
2004	2003-2004	2 982 244.51 €	844 381.27 €
2005	2004-2005	2 101 413.30 €	734 125.71 €
2006	2005-2006	1 899 929.51 €	969 462.05 €
2007	2006-2007	2 008 846.62 €	820 142.92 €
2008	2007-2008	2 192 223.37 €	888 166.00 €
2009	2008-2009	2 378 781.40 €	931 279.73 €
2010	2009 -2010	2 450 485.81 €	769 717.13 €
2011	2010-2011	2 476 227.55 €	955 704.38 €
2012	2011-2012	2 092 833.59 €	616 443.60 €
2013	2012-2013	1 840 042.15 €	1 072 160.21 €
2014	2013-2014	2 019 073.90 €	1 134 972.75 €
2015	2014-2015	2 002 722.12 €	851 888.03 €
2016	2015-2016	1 917 947.41 €	863 963.69 €
2017	2016-2017	2 069 027.24 €	749 744.05 €
2018	2017-2018	1 991 983.83 €	684 714.77 €
2019	2018-2019	1 861 335.18 €	623 317.68 €
2020	2019-2020	1 983 181.99 €	567 486.54 €
2021	2020-2021	2 137 378.78 €	542 332.46 €
2022	2021-2022 (*)	2 050 732.73 €	477 992.38 €

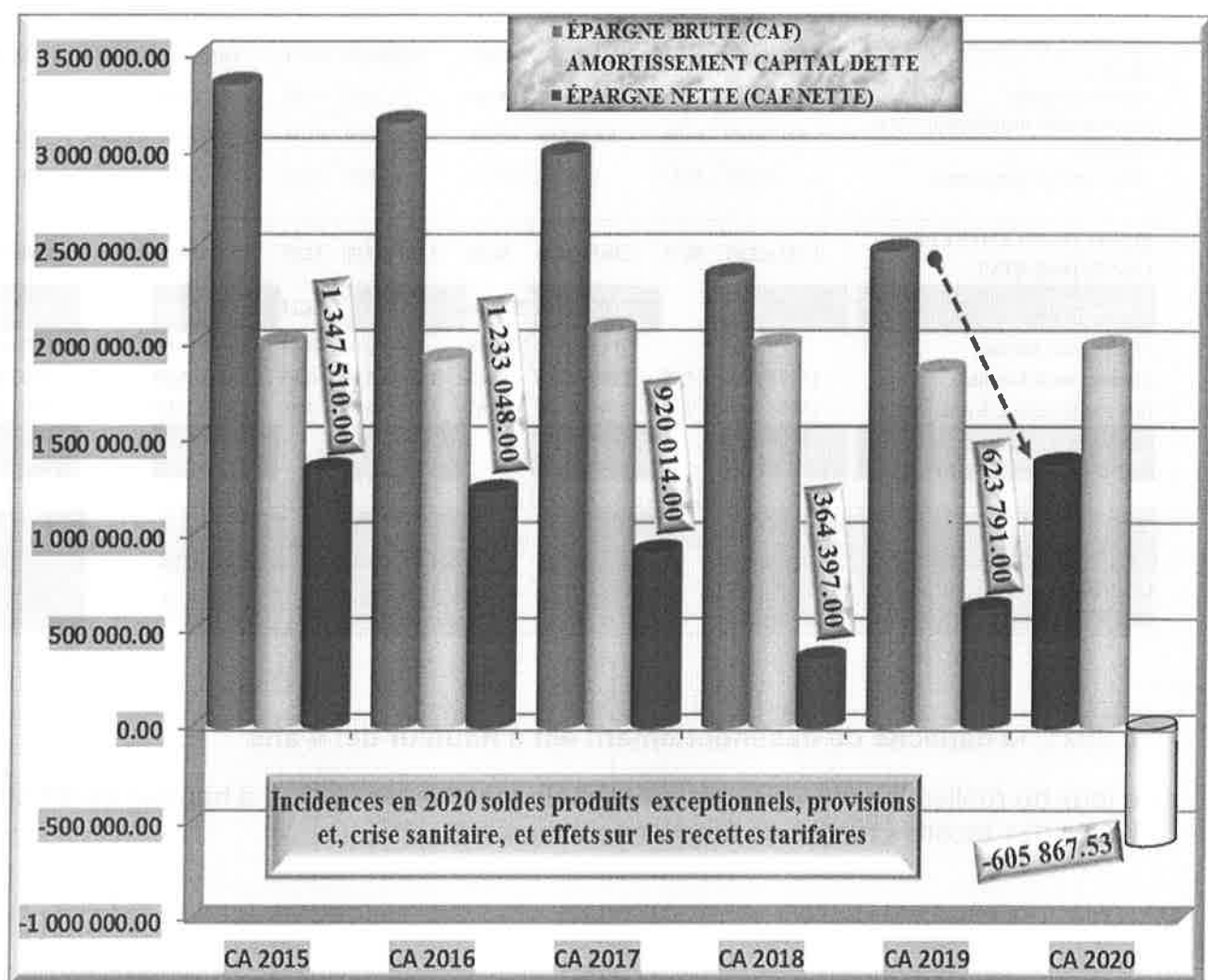
2022 prévisionnels





ÉPARGNE DE GESTION	3 795 015,00	-24,47	2 866 482,00	30,59	3 743 246,00	-9,31	3 394 589,00	-17,59%	2 797 582,52
INTERETS DE LA DETTE	811 075,00	-11,58	717 124,00	-9,29	650 517,00	-6,87	605 836,00	-3,03%	587 486,54
Soldes financiers, exceptionnels & provisions	167 055,00	402,64	839 683,00	-187,45	-734 324,00		-303 627,00		-832 781,51
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 150 995,00	-5,14	2 989 041,00	-21,10	2 358 405,00	5,37	2 485 126,00	-44,58%	1 377 314,47
AMORTISSEMENT CAPITAL DETTE	1 917 947,00	7,88	2 069 027,00	-3,63	1 994 008,00	-6,65	1 861 335,00	6,55%	1 983 182,00
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 233 048,00	-25,39	920 014,00	-60,39	364 397,00	71,18	623 791,00	-197,13%	-605 867,53

En 2021, l'épargne nette provisoire est à hauteur de **2 468 776.21€**.



PREFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
31 JAN. 2022
COURRIER

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors D16)	2 591 863,00	25,75	3 259 239,00	23,03	4 009 684,00	9,81	4 402 916,00	-30,24%	3 071 322,42
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23+Op. équip.)	2 029 750,00	40,98	2 861 505,00	-23,07	2 201 360,00	58,93	3 498 556,00	-38,47%	2 152 493,57
Subventions d'équipement versées	561 130,00	-29,39	396 199,00	354,32	1 800 000,00	-50,00	900 000,00	0,00%	900 000,00
Autres dépenses d'investissement	983,00	56,15	1 535,00	442,28	8 324,00	-47,62	4 360,00	331,85%	18 828,85
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors R16)	1 449 231,00	-17,60	1 194 235,00	-31,19	821 797,00	-1,98	805 507,00	70,80%	1 375 800,00
FCTVA	391 879,00	-31,39	268 854,00	55,03	416 806,00	14,36	476 675,00	40,00%	667 321,73
TLE	26 671,00	-5,65	25 164,00	-51,75	12 142,00	100,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 015,00	-50,34%	45 197,70
Subventions d'investissement reçues (hors amendes)	264 664,00	51,83	401 852,00	-27,67	290 654,00	-20,71	230 473,00	85,83%	428 288,58
Produit des amendes	173 242,00	8,70	188 321,00	-100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produit cessions immobilisations (775 ou R024 si bp)	590 780,00	-47,78	308 518,00	-75,41	75 850,00	-91,14	6 723,00	2911,60%	202 470,00
Autres recettes d'investissement	1 995,00	-23,51	1 526,00	1626,41	26 345,00	-97,64	621,00	5137,04%	32 521,99
BESOIN FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	1 142 632,00	80,72	2 065 004,00	54,38	3 187 887,00	12,85	3 597 409,00		1 695 522,42
EMPRUNT	0,00		14 297,00	2208,18	330 000,00	524,24	2 060 000,00		2 820 000,00
Dont emprunts nouveaux	0,00		14 297,00	2208,18	330 000,00	524,24	2 060 000,00		2 820 000,00
Amortissement du capital	1 917 947,00	7,88	2 069 027,00	-3,63	1 994 008,00	-6,65	1 861 335,00		1 983 182,00
Dont amortissement de la dette normale	1 917 947,00	7,88	2 069 027,00	-3,63	1 994 008,00	-6,65	1 861 335,00		1 983 182,00
SOLDE NET DE DETTE	-1 917 947,00		-2 054 730,00		-1 664 008,00		198 665,00		836 818,00
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	22 023 722,00	-9,39%	19 954 695,00	-8,26%	18 307 016,00	1,09%	18 505 677,00	4,52%	19 342 495,00
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	6,99		6,68		7,76		7,45		14,04

En 2021, la capacité de désendettement est à hauteur de: 4 ans

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est à hauteur de 97.30% et celui des recettes réelles de fonctionnement à 100.55%.

II) Les orientations pour 2022 :

Le budget primitif 2022 est élaboré conformément au projet de loi de finances pour 2022 qui annonce une stabilisation des concours financiers de l'État à destination du bloc communal.

Un fait certain, le budget 2022 de la commune de Saint Pierre des Corps sera construit sans cette dynamique fiscale que nous connaissions avant ces importantes réformes fiscales de 2021. Non seulement, la commune perd le pouvoir du taux de la Taxe d'habitation dont la suppression totale est actée pour 2023 pour les résidences principales, mais elle perd également son pouvoir de taux sur la moitié des impôts locaux industriels, c'est-à-dire sur une base imposable de 3 143 139€ soit un impôt à hauteur de 1 003 604€ (hors intégration taux 2020 Conseil départemental 37) que la commune perçoit désormais sous forme d'une allocation compensatrice.

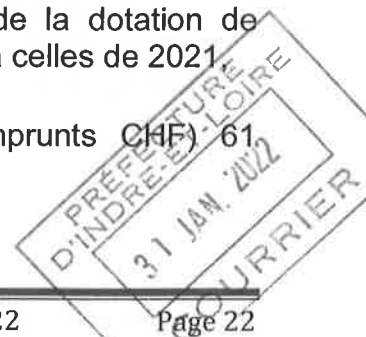
L'État s'est engagé à compenser la dynamique des bases par référence au taux de 2020 pour les impôts locaux industriels, les collectivités n'ayant pas de perspective sur la durée de cet engagement.

Outre le PLF pour 2022, sont intégrées, dès le budget 2021, les perspectives financières du Pacte Fiscal et Financier de solidarité engagé par la Tours Métropole Val Loire. Celui-ci prévoit une augmentation de la DSC (+ 60 907€ en 2021 et 2022 par rapport à 2020) selon de nouveaux critères de solidarité soit un montant de 698 743€ contre 637 836€ en 2020.

Jusqu'en 2021, la commune de Saint Pierre des Corps inscrivait en fonctionnement, la totalité des Fonds de concours versés par TMVL. A compter de 2022, un montant de 25% de la totalité de ces fonds de concours sera à inscrire en investissement.

Les principaux éléments qui caractérisent les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2022 sont :

- **un écrêtement de la dotation forfaitaire,- 74 443€** par rapport à la DF notifiée en 2021, part dynamique de la population 20 988€,
- une augmentation prévisionnelle de la **DSU de 7.32%**, soit **+ 76 722€**,
- un effet **augmentation des bases fiscales +2%** pour les TF **+214 008€**,
- une augmentation du fonds de concours pour la Piscine de **+15 000€**,
- une **stabilité** du fonds de concours de droit commun **(-25% inscrit en investissement)**,
- une stabilité de la dotation de compensation de la TP et, de la dotation de solidarité versées par Tours Métropole Val de Loire par rapport à celles de 2021
 - une reprise partielle des provisions pour risque (emprunts CHF) **61 136.42€**, contre **84 741.88€** en 2021,



Perspective d'évolution des recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	Budget 2021	BP 2022	%var.Bp2 2/budget21
Atténuations de charges	337 344.02 €	366 500.00 €	366 500.00 €	0.00%
<i>Travaux en régies et opérations d'ordre</i>	<i>50 750.00 €</i>	<i>50 750.00 €</i>	<i>54 324.25 €</i>	<i>7.04%</i>
Produits des services	2 225 078.44 €	2 258 914.44 €	2 208 228.44 €	-2.24%
Impôts et taxes	18 593 642.27 €	18 824 759.50 €	18 871 690.88 €	0.25%
Dotations et participations	4 630 620.78 €	4 795 267.27 €	4 047 321.97 €	-15.60%
Autres produits de gestion courante	716 952.12 €	719 472.12 €	737 570.96 €	2.52%
Produits financiers	20.00 €	199.94 €	200.00 €	0.03%
Produits exceptionnels	500.00 €	207 603.71 €	500.00 €	-99.76%
Reprise sur provisions	84 741.88 €	84 741.88 €	61 136.42 €	-27.86%
Total des recettes de fonctionnement	26 639 649.51 €	27 308 212.88 €	26 347 472.91 €	-3.52%

- **Dotation forfaitaire :**

Comme depuis 2015, la dotation forfaitaire de la commune de Saint Pierre des Corps va encore diminuer en 2022 à cause de « l'écrêtement ».

Rappelons que cet « écrêtement » alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal.

Institué en 2015, il s'applique aux communes dites « riches », c'est-à-dire celles ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 0.75 fois le potentiel fiscal moyen. Ce prélèvement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année n-2

D'après nos estimations, cette nouvelle ponction pourrait atteindre 74 443 € cette année, atténuée par un bonus d'environ 20 988 € lié à une nouvelle augmentation de la population (+207 habitants), soit une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire attendue de 53 455 €.

Depuis 7 ans, le maintien du niveau des dotations aux communes doit s'entendre au niveau global. Pour les communes à potentiel fiscal important, c'est-à-dire généralement celles porteuses d'activités économiques, les ajustements à la baisse de la dotation forfaitaire se poursuivent

- **DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) :**

La hausse de l'enveloppe nationale de la DSU cette année est de 95 M€. Nous estimons une progression d'environ 7.32 %, soit une dotation de 1 124 296 € (+76 722 € sur la base d'un indice synthétique de 1.080005).

- **Fiscalité :**

Depuis 2018, un mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'applique en lieu et place d'un vote en Loi de Finances, selon la formule suivante : Coefficient = 1 + (IPC novembre « n-1 » - IPC novembre « n-2 » / IPC novembre « n-2 »)

(IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé)

La progression des bases fiscales loi de finances pour 2022 est estimée à 2.06%.

L'article 4 de la loi de finances pour 2021 a mis en œuvre une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Cette réduction se traduit par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE des dits établissements.

On rappelle que la valeur locative des établissements industriels est déterminée selon une méthode spécifique, prévue à l'article 1499 du CGI, dite « méthode comptable ». Selon cette méthode, la valeur locative est établie à partir du prix de revient des divers éléments des établissements industriels qui se voient appliquer un taux d'intérêt fixé par décret en Conseil d'Etat. Ce taux s'élève actuellement à 8 % pour les sols et terrains et à 12 % pour les constructions et installations. La valeur locative fait en outre l'objet d'un abattement d'un tiers (25 % pour les biens acquis avant 1976.

En application des nouvelles dispositions de la loi de finances pour 2021, les taux d'intérêts applicables, qui sont désormais fixés par la loi, seront portés à 4 % pour les sols et terrains et à 6 % pour les constructions et installations tandis que l'abattement d'un tiers demeurera inchangé. Il en résultera donc mécaniquement une baisse de moitié des cotisations de taxe foncière.

L'Etat versera une compensation égale chaque année à la perte de bases résultat chaque année de la réduction de moitié des taux d'intérêt pour le calcul de la valeur locative cadastrale, au taux d'imposition 2020 soit 41.90% correspondant au taux communal 2020 plus le taux département 2020 de la TFPB : la compensation sera donc évolutive, elle progressera (ou diminuera) comme les bases d'imposition des établissements industriels.

Le produit fiscal attendu sera à hauteur de 9 570 554€ (après déduction de la contribution suite à la suppression de la TH) soit un effet base de 214 008€.

Les compensations fiscales sont évaluées à 1 437 306€ dont 1 346 548€ au titre de la compensation « réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels (loi de finances pour 2021).

- **Les dotations et participations de Tours Métropole Val de Loire :**



L'ensemble des concours et dotations accordé par Tours Métropole Val de Loire à la ville serait en augmentation de 15 000 € (fonds de concours Piscine) par rapport à celui de 2021.

25% du montant du FDC 2022 serait à inscrire en investissement. Il est à préciser que grâce au pacte fiscal et financier de TMVL, la DSC 2021 de Saint Pierre des Corps a été ajustée à la hausse pour un montant de 60 907€ soit un montant de 698 743 € contre 637 836 €.

Le fonds de concours de droit commun est évalué à 244 000€ dont 25% est à inscrire en investissement en 2022 soit un montant de 61 227.25€ (un montant de 183 671.75€ sera inscrit en section de fonctionnement pour le financement partiel des dépenses de fonctionnement de la Piscine et du Centre municipal de santé).

- **Produit des services :**

Nous estimons une baisse du produit des services à hauteur de 2.24% qui s'explique pour l'essentiel par une baisse des remboursements de frais.

En effet sur l'exercice 2021 nous avons: un double paiement de la taxe foncière pour le centre commercial place Maurice Thorez + baisse de 50 % de la base imposable des locaux industriels dans le cadre de la réforme des impôts de production portée par France Relance.

Il est composé essentiellement par :

- Concessions cimetière,
- Redevances funéraires,
- Redevances de stationnement,
- Forfait post stationnement,
- Redevance à caractère culturel,
- Redevance à caractère sportif,
- Redevance à caractère de loisirs,
- Redevance à caractère social,
- Péricolaires.

Les autres redevables sont composés essentiellement par:

- par les remboursements de frais de certaines dépenses dans le cadre du fonctionnement du Gymnase M. Nadaud, forfaitisés à 50 000€ depuis 2019,
- les remboursements de frais par TMVL pour les transports activités scolaires
- les remboursements de frais par TMVL pour les transports CLSH
- les remboursements de frais TEOM et taxes foncières

- **Autres recettes de fonctionnement :**

Les participations émanant de la Région ou du Département ne sont pas déterminantes.

On peut attendre des recettes supplémentaires de la part de la CAF dans le cadre des financements des structures de la petite enfance (versements des soldes 2021 en 2022 – soldes Covid 2020).

La subvention de l'Etat pour les rythmes scolaires ne sera pas reconduite.

Le montant des loyers attendu sera stable par rapport à 2021 (environ 667 568.46 € dont loyers centre commercial Place M. Thorez 200 500 €).

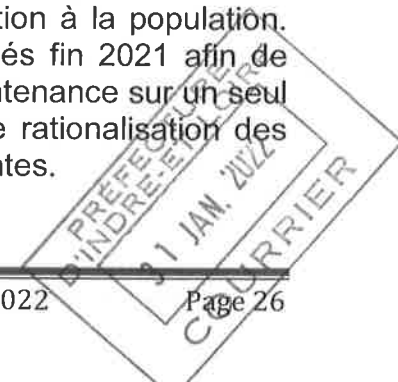
La reprise sur provisions pour les emprunts en francs suisse sera à hauteur de 61 136.42€ en 2022 contre 84 741.88€.

Prospective - 2022 des charges de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	Budget 2021	BP 2022	%var.Bp22 /budget21
Moyens des services	5 157 538.59 €	5 599 649.46 €	4 660 577.42 €	-16.77%
Charges de personnel	15 405 020.00 €	15 205 020 €	15 319 100.00 €	0.75%
Atténuations de produits	0.00 €	4 372 €	0.00 €	-100.00%
Les contributions, subventions CCAS, associations, etc.	1 866 280.92 €	1 883 422.97 €	1 810 792.00 €	-3.86%
Interêts de la dette, et autres charges financières	597 369.83 €	569 720.29 €	476 631.20 €	-16.34%
Charges exceptionnelles	75 538.00 €	83 363.02 €	39 100.00 €	-53.10%
Dotations aux provisions	80 000.00 €	80 000 €	80 000.00 €	0.00%
Dépenses imprévues	0.00 €	8 324.47 €	0.00 €	-100.00%
<i>Autofinancement complémentaire</i>	2 557 270.41 €	2 973 708.91 €		-100.00%
Dotations aux amortissements et autres opér.	900 631.76 €	900 631.76 €	960 632.72 €	6.66%
Total des dépenses de fonctionnement	26 639 649.51 €	27 308 212.88 €	23 346 833.34 €	-14.51%

- **Moyens des services :**

Il est important de rappeler l'effort de la commune en 2021 sur la gestion de ses dépenses courantes tout en maintenant le même niveau de prestation à la population. Plusieurs contrats ont été renégociés et des marchés ont été signés fin 2021 afin de rationaliser certains postes de dépenses comme les contrats de maintenance sur un seul marché. L'objectif de la municipalité est de poursuivre cet effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2022 et les années suivantes.



La proposition de baisse à hauteur de 16.77%, tient compte, par ailleurs, de la non reconduction du MAPA avec le Patronage laïc.

Sont, malgré tout prise en compte, dans cette prospective, l'augmentation des tarifs de l'énergie, et l'inflation prévisionnelle en 2022.

- **Les charges de personnel**

Seront développées partie III de ce ROB

- **Perspectives d'évolution du chapitre 65 :**

Les autres charges de gestion courante sont composées de :

- La contribution au SDIS ; stable depuis plusieurs années pour un montant de 559 679 €,
- Les subventions versées au CCAS et aux associations, stables également,
- Les indemnités des élus sont ajustées à la baisse pour un montant de 21 950€,
- Les frais de formation des élus sont évalués à 20 000 €,
- Les admissions en non valeurs à inscrire au budget 2022 sont de 14 103.92 €,
- Les autres contributions obligatoires sont estimées à 12 500 € (participations frais de fonctionnement d'autres communes, écoles maternelles et primaires, enfants domiciliés à Sant Pierre des Corps).

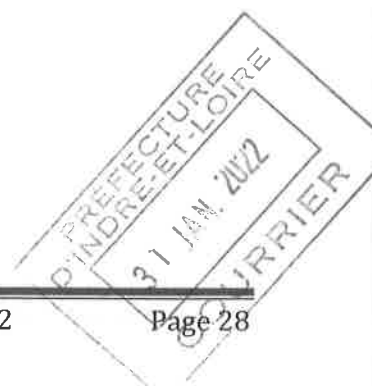
- **Perspectives d'évolution de l'Épargne Brute et l'Épargne nette :**

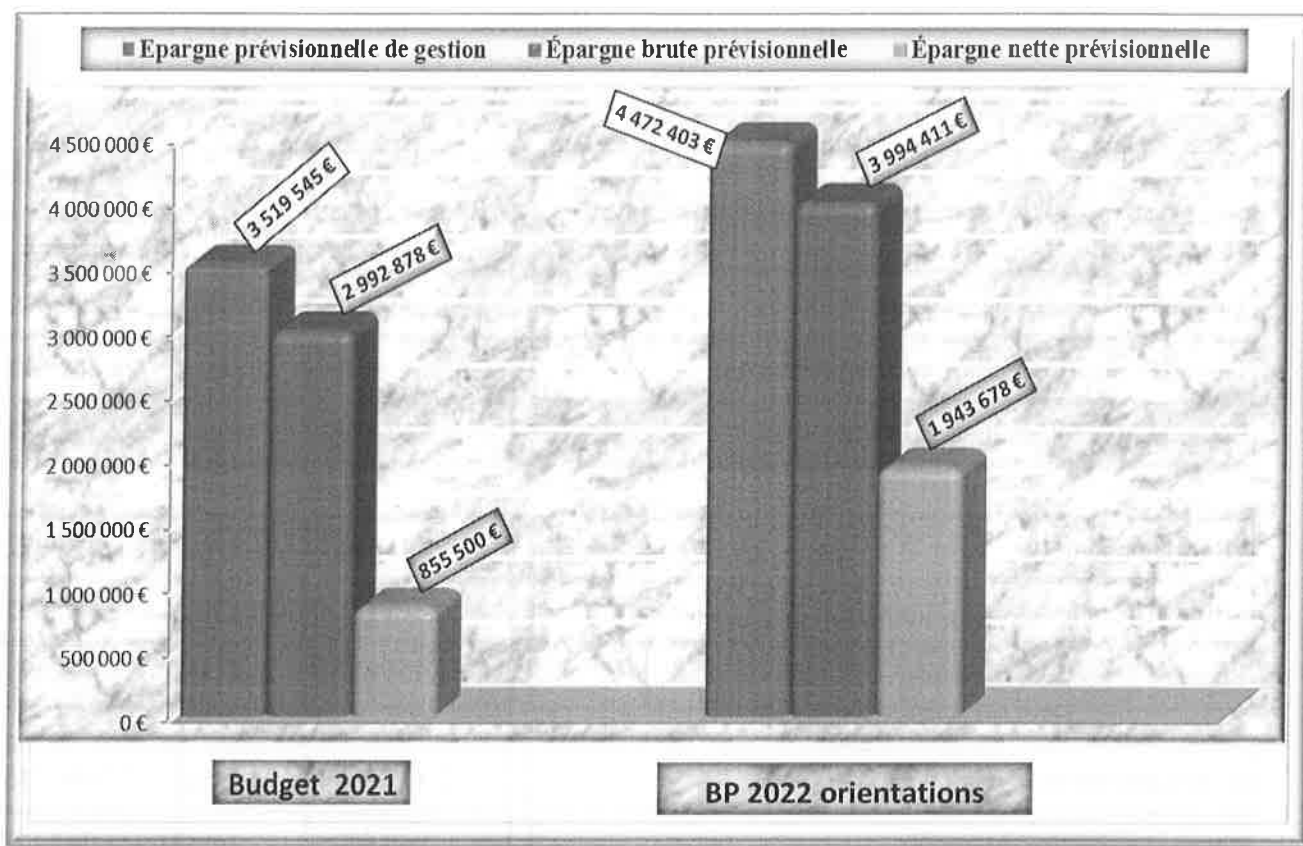
Au BP 2021, l'épargne brute était de 2 684 581.59 € et l'épargne nette à 547 202.81 € avec une capacité de désendettement de 7,21.

Ces ratios prévisionnels sont estimés pour 2022 à:

Epargne brute prévisionnelle	3 994 411 €
Remboursement capital de la dette	2 050 733 €
Epargne nette	1 943 678 €
Capacité de désendettement	4.30

Les ratios de structure du budget principal	Budget 2021	% variation	Budget primitif 2022 (Estimations décembre 2021)
Total des dépenses de gestion	23 445 372 €	-7.06%	21 790 409 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 964 917 €	-2.60%	26 262 812 €
Épargne prévisionnelle de gestion	3 519 545 €	27.07%	4 472 403 €
Intérêts de la dette	541 783 €	-11.77%	477 992 €
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	15 116 €	-469.15%	-55 802 €
Épargne brute prévisionnelle	2 992 878 €	33.46%	3 994 411 €
Remboursement en capital de la dette	2 137 379 €	-4.05%	2 050 733 €
Épargne nette prévisionnelle	855 500 €	127.20%	1 943 678 €
Annuité prévisionnelle/Recettes réelles de fonctionnement	9.94%		9.63%
Annuité prévisionnelle de la dette	2 679 162 €	-5.62%	2 528 725 €
Encours de la dette au 01/01/N	19 342 495 €	-11.12%	17 190 811 €
Capacité de désendettement (en années)	6.46		4.30





- **La section d'investissement**

Le remboursement en capital de la dette est à hauteur de 2 050 733€ contre 2 137 379€ soit une baisse de 4.05% et se décomposent comme suit :

Dettes en euros	1 973 603.80€
Dettes en CHF	77 128.93€

Les dépenses contractuelles seront à hauteur de 155 000€ (P3, éclairage public G6 et G3)

Les recettes d'investissement permettent de couvrir des dépenses d'investissement à hauteur de 11 515 330€ avec intégration du remboursement en capital de la dette de 2022, soit une capacité de financement de nouvelles dépenses d'investissement réelles directes à hauteur de 9 464 600€.

Ces dépenses d'investissement seront entièrement financées par des ressources propres et par des ressources externes (subventions et participations).

Les recettes d'investissement se composent comme suit :

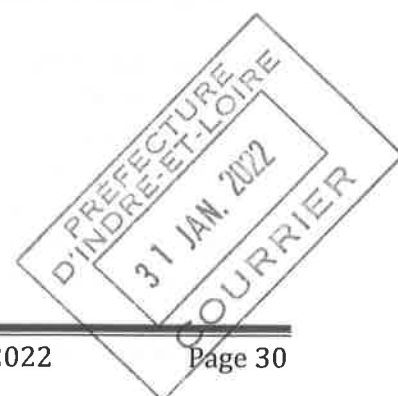
FCTVA 2022	366 336,66 €
Taxe d'aménagement reversée par TMVL	200 000,00 €
Produit des cessions	759 500,00 €
Conseil départemental 37 – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches – Sac à malice – F2D – Solde attendu en 2022 (acompte 37 198 €)	9300,00 €
Conseil départemental 37 -Travaux – Construction de 2 classes – Ecole H.Wallon – Complément F2D 2021	224 413,13 €
NPNRU – Travaux – Construction de 2 classe – H.Wallon – Solde à inscrire au BP 2022 (acompte 41210,10 €)	160 841,60 €
Subvention Etat – opérations DPV 2020	198 702,00 €
Subvention Etat – opération DPV 2021	221 821,00 €
Requalification du Restaurant scolaire P.L. Courier – Solde subvention F2D	7579,00 €
Travaux de requalification des vestiaires football – Athlétisme au Stade Camélinat – Solde subvention F2D	15532,51 €
Mise en accessibilité des bâtiments communaux – Solde subvention F2D	14327,08 €
Réfection de la résille métallique de la façade principale de la salle des médailles – Solde subvention F2D	4643,40 €
Travaux de réfection des menuiseries et peinture à l'école primaire Porcher – Solde subvention F2D	21669,00 €
Etude requalification de la piscine municipale – Solde subvention F2D	602,00 €
Socle numérique (plan numérique)	40926,00 €

D'autres dossiers de subvention seront déposés courant 2022.

25% du fonds de concours de droit commun de TMVL sera inscrit en investissement soit un montant de 61 227.25€.

Un emprunt à, court terme de 2 600 000€ est prévu pour financer l'acquisition de terrains situés dans la zone de Rochepinard (dépense prévisionnelle de 2 600 000€). Une réflexion est en cours sur les caractéristiques de cet emprunt, dont les IRA en cas de remboursement anticipé, seront quasi nulles.

Les intérêts prévisionnels sur l'exercice 2022 d'un emprunt de 2 600 000€ (pas de remboursement en capital sur 2022), mobilisé à partir du 1^{er} août 2022 sont estimés à ce jour à 10 291.66€, seront inscrits dans le projet du budget primitif 2022 au compte 66111 en dépenses réelles de fonctionnement.



- **Le programme d'investissements 2022 :**

Voici, par thématique, une liste non exhaustive de projets qui seront inscrits et présentés lors du vote du budget primitif de l'exercice 2022 :

Secteurs	Etablissements	Désignation	TTC opérations
Parc automobile	Divers services	Programme 2022	248 000.00 €
Associatif	Sac à malice	Réaménagement	53 498.20 €
Culture	Bibliothèque	Aménagement Salle Ados	50 000.00 €
Administratif	Ancienne Trésorerie	Réaménagement	50 000.00 €
Petite enfance	Crèche Pataploum	Extension	170 000.00 €
Scolaire	Ecole H.Wallon	Construction 2 classes - Etudes	90 000.00 €
		Construction 2 classes - TRAVAUX	600 000.00 €
	Maternelle J.Prévert	Réfection des locaux	168 600.00 €
	Ecoles	Socle numérique	70 000.00 €
	Ecoles	Capteurs de CO2	50 000.00 €
Jeunesse	Maison de l'Aubrière	Requalification des locaux	67 200.00 €
Restauration	Cuisine centrale	Remise à niveau des locaux	73 200.00 €
Sport	Gymnase Val fleuri	Grilles sur vitrages , reprise bardage	249 600.00 €
	Stade	Eclairage Led	110 000.00 €
Voirie	Voiries	Dotation investissement à TMVL	900 000.00 €
Espaces verts	Divers espaces verts	Aménagements	37 000.00 €
AD'AP	Divers	Ad'Ap	45 000.00 €
Sécurité	CTM	Sécurisation CTM	90 000.00 €
	Stade	Sécurisation accès	13 000.00 €
	Vidéo protection	Sécurité	250 000.00 €

Informatique : prévisions 2022 : 397 270 €

Concernant la santé, la commune, soucieuse de l'état de la démographie médicale sur le territoire, va s'engager auprès de la Région Centre-Val de Loire pour accueillir plusieurs médecins salariés du GIP PRO Santé Val de Loire.

Le plan de financement du projet d'aménagement des locaux situés au 4 impasse P.L.Courrier, qui accueilleront ces médecins, est en cours d'élaboration et sera précisé avant le vote du budget primitif 2022, et les crédits seront inscrits sur l'exercice 2022.

- **Le Programme Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2026 :**

La crise sanitaire que nous traversons actuellement continuera de générer des dépenses supplémentaires durant l'année 2022.

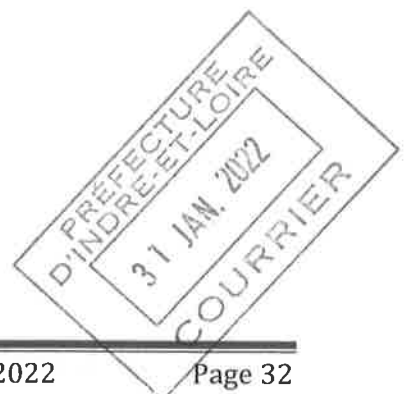
A la suite des mesures adoptées en 2021, synonymes de redressement, il est proposé cette année de doter l'action publique d'une raison d'être forte. Cette raison d'être fixe la ligne directrice. Il s'agit tout simplement d'inscrire Saint-Pierre-des-Corps dans un « écosystème » durable répondant de près aux attentes des concitoyens. Soucieuse de répondre aux transformations, exacerbées par le Covid-19, que nous vivons, tant sur le plan économique, social et environnemental, l'exécutif travaille depuis plusieurs mois sur un programme décliné autour de 4 axes majeurs :

- La transition écologique (plan nature, renouvellement parc auto, panneaux photovoltaïques ; isolations thermiques des bâtiments publics, éclairage public...)
- La jeunesse et l'enfance (rénovation des écoles, investissements petite-enfance, créations de places en crèche, plan Engagement&Avenir, rénovation accueil jeunesse, végétalisation des cours d'écoles...)
- La sécurité et la tranquillité publique (augmentation des effectifs de la police municipale, modernisation des équipements, vidéoprotection, sécurisation CTM, Contrat de Sécurité Intégré...)
- L'accès aux soins (installation de nouveaux médecins, recrutement d'une psychologue au sein du CMS, politique préventive, ...)

Les différentes thématiques seront détaillées lors des commissions qui précéderont le vote du BP 2022.

Secteurs/Lieux	Années	2022	2023	2024	2025	2026
Parc automobile		248 000.00 €	211 000.00 €	221 000.00 €	225 000.00 €	219 000.00 €
Sports		579 289.00 €	312 000.00 €	264 302.00 €	397 000.00 €	365 000.00 €
Divers bâtiments communaux		533 900.00 €	285 000.00 €	200 000.00 €	205 000.00 €	159 000.00 €
Scolaire		858 600.00 €	300 000.00 €	430 000.00 €	250 000.00 €	220 000.00 €
AD'AP		45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €	45 000.00 €	
P3		120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €
Espaces verts		37 000.00 €	22 000.00 €	11 000.00 €	7 000.00 €	
Divers		300 000.00 €	265 000.00 €	265 000.00 €	265 000.00 €	265 000.00 €

La commune se doit de « tenir sa place » au sein de la métropole Tourangelle, et participera à son développement, au travers de projets portés par la ville de SPDC : la transformation du pôle gare et de son quartier, le développement de la ZAC Rochepinard, et l'ouverture d'un nouvel échangeur, le renouvellement de la Rabaterie, le réaménagement de la place Maurice Thorez.



- Perspectives d'évolution de la dette communale à partir de 2022

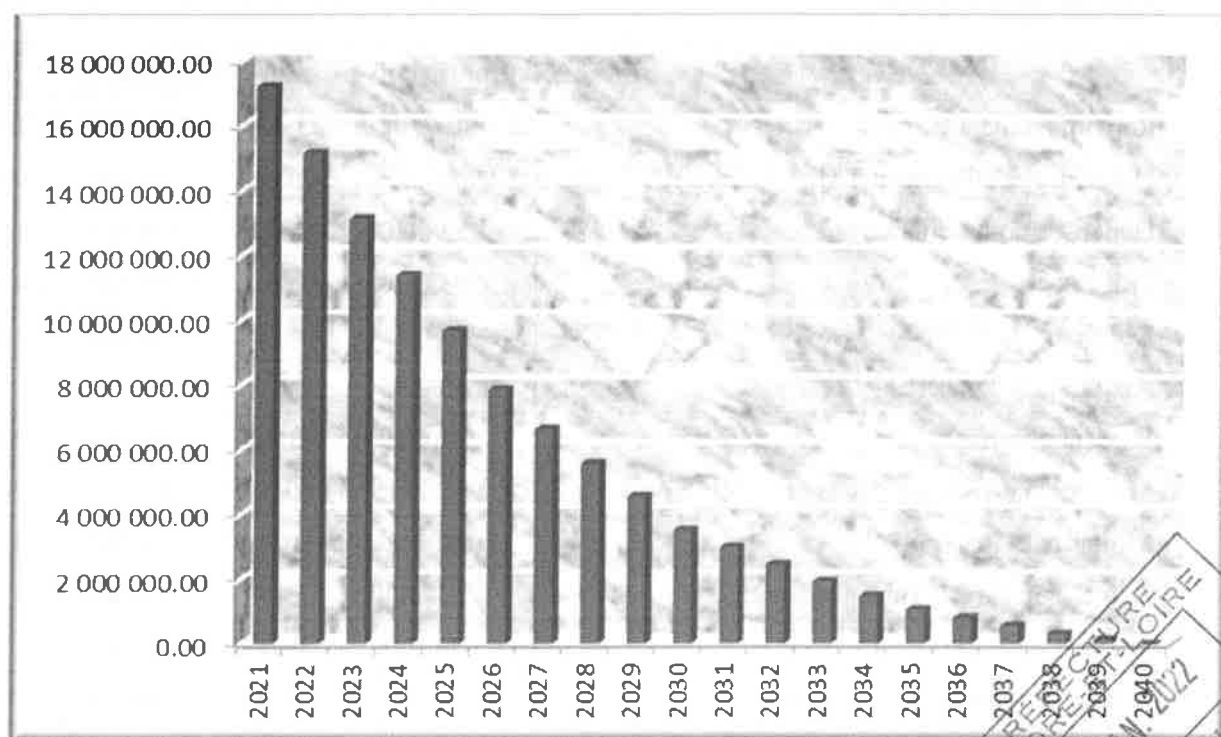
Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette sans intégration des nouveaux emprunts à partir de 2024 (emprunts 2023)

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours au 31/12/N
2021	2 137 378.78	542 170.02	2 737 862.91	17 190 811.32
2022	2 050 732.73	477 992.38	2 565 657.43	15 140 078.59
2023	2 023 434.02	412 065.72	2 465 149.93	13 116 644.57
2024	1 751 350.92	345 379.55	2 096 730.47	11 365 293.65
2025	1 704 800.53	283 749.28	1 988 549.81	9 660 493.12
2026	1 810 443.00	221 060.79	2 031 503.79	7 850 050.12
2027	1 214 336.18	153 947.90	1 368 284.08	6 635 713.94
2028	1 056 202.80	123 193.51	1 179 396.31	5 579 511.14
2029	1 026 435.67	97 264.10	1 123 699.77	4 553 075.47
2030	1 043 312.26	72 653.80	1 115 966.06	3 509 763.21
2031	526 657.89	48 027.00	574 684.89	2 983 105.32
2032	526 657.89	38 983.19	565 641.08	2 456 447.43
2033	526 657.89	29 870.84	556 528.73	1 929 789.54
2034	447 657.89	20 792.76	468 450.65	1 482 131.65
2035	425 657.89	14 598.18	440 256.07	1 056 473.76
2036	248 157.89	8 698.60	256 856.49	808 315.87
2037	248 157.89	6 525.06	254 682.95	560 157.98
2038	248 157.98	4 356.13	252 514.11	312 000.00
2039	165 000.00	2 187.20	167 187.20	147 000.00
2040	147 000.00	1 020.72	148 020.72	0.00
Total	19 328 190.10	2 904 536.73	22 357 623.45	106 336 856.68

Evolution de l'encours de la dette sans intégration des emprunts 2022, 2023 et, 2024, amortis à partir de 2024.

DESENDETTEMENT - ENDETTEMENT
Période du 31/12/2002 au 31/12/2022 (prévisionnel)

Compte administratif	Période	Amortissement en N	Intérêts	Annuité en N	Encours au 31/12/N	Flux net de dette	Observations
2002	2002	2 775 070.41 €	1 376 351.77 €	4 151 422.18 €	26 551 371.89 €		
2003	2002-2003	2 803 252.95 €	1 200 896.39 €	4 004 149.34 €	25 195 011.79 €	-1 356 360.10 €	Désendettement
2004	2003-2004	2 982 244.51 €	844 381.27 €	3 826 625.78 €	25 511 548.27 €	316 536.48 €	Endettement
2005	2004-2005	2 101 413.30 €	734 125.71 €	2 835 539.01 €	25 069 936.97 €	-441 611.30 €	Désendettement
2006	2005-2006	1 899 929.51 €	969 462.05 €	2 869 391.56 €	24 565 433.26 €	-504 503.71 €	Désendettement
2007	2006-2007	2 008 846.62 €	820 142.92 €	2 828 989.54 €	25 089 086.64 €	523 653.38 €	Endettement
2008	2007-2008	2 192 223.37 €	888 166.00 €	3 080 389.37 €	25 567 341.49 €	478 254.85 €	Endettement
2009	2008-2009	2 378 781.40 €	931 279.73 €	3 310 061.13 €	24 779 386.65 €	-787 954.84 €	Désendettement
2010	2009-2010	2 450 485.81 €	769 717.13 €	3 220 202.94 €	23 946 676.17 €	-832 710.48 €	Désendettement
2011	2010-2011	2 476 227.55 €	955 704.38 €	3 431 931.93 €	23 142 866.17 €	-803 810.00 €	Désendettement
2012	2011-2012	2 092 833.59 €	616 443.60 €	2 709 277.19 €	24 172 032.52 €	1 029 166.35 €	Endettement - Magasins général
2013	2012-2013	1 840 042.15 €	1 072 160.21 €	2 912 202.36 €	23 992 015.17 €	-180 017.35 €	Désendettement
2014	2013-2014	2 019 073.90 €	1 134 972.75 €	3 154 046.65 €	23 122 941.27 €	-869 073.90 €	Désendettement
2015	2014-2015	2 002 722.12 €	851 888.03 €	2 854 610.15 €	23 920 219.15 €	797 277.88 €	Endettement -capitalisat° des IRA
2016	2015-2016	1 917 947.41 €	863 963.69 €	2 781 911.10 €	22 023 721.74 €	-1 896 497.41 €	Désendettement
2017	2016-2017	2 069 027.24 €	749 744.05 €	2 818 771.29 €	19 954 694.50 €	-2 069 027.24 €	Désendettement
2018	2017-2018	1 991 983.83 €	684 714.77 €	2 676 698.60 €	18 307 016.02 €	-1 647 678.48 €	Désendettement
2019	2018-2019	1 861 335.18 €	623 317.68 €	2 484 652.86 €	18 505 677.30 €	198 661.28 €	Désendettement
2020	2019-2020	1 983 181.99 €	567 486.54 €	2 550 668.53 €	19 342 495.31 €	836 818.01 €	Endettement
2021	2020-2021	2 137 378.78 €	542 332.46 €	2 679 711.24 €	17 190 811.32 €	-2 151 683.99 €	Désendettement
2022	2021-2022 (*)	2 050 732.73 €	477 992.38 €	2 528 725.11 €	15 140 078.59 €	-2 050 732.73 €	Désendettement (*)
(*) Prévisionnel pour les intérêts, hors emprunts 2022					Total depuis 2002	-11 411 293.30 €	Désendettement



- **Structure de la dette au 01/01/2022 :**

L'encours de la dette au 01/01/2022 est hauteur de 17 190 811.32€ et est composé par :

- 99.19% emprunts en euros
- 0.81% emprunts en devises (CHF).

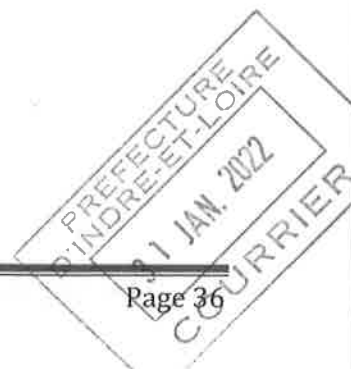
Les emprunts indexés sur des taux variables représentent 2.31% de l'encours de la dette au 01/01/2022.

Depuis l'année 2020, la commune a pour objectif de stabiliser son besoin de financement :

	2022	2023	2024	2025
RECETTES D'INVESTISSEMENT (opérations propres à l'exercice)				
<i>Autofinancement complémentaire</i>	3 600 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
<i>Dotations aux amortissements</i>	960 633	1 008 664	1 028 838	1 049 414
<i>Autofinancement prévisionnel de l'exercice</i>	4 560 633	3 508 664	3 528 838	3 549 414
FCTVA	366 337	782 629	551 658	519 215
Produits des cessions	770 580	350 000		
TMVL FDC	61 227	122 455	183 682	244 909
TAM	200 000	200 000	200 000	200 000
Subventions	994 964	523 095	537 488	367 973
Emprunts nouveaux	2 600 000	0	0	0
Autres recettes d'investissement	38 625	34 341	31 565	30 930
TOTAL RECETTES	9 592 365	5 521 184	5 033 231	4 912 441

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (opérations propres à l'exercice)				
Remboursement Capital	2 050 733	2 023 434	1 751 351	1 704 851
Dotation investissement TMVL (voirie)	900 000	900 000	900 000	900 000
Dépenses contractuelles	155 000	155 000	155 000	155 000
Travaux	2 393 845	1 693 650	1 495 680	1 431 890
Sécurité	353 000	50 000	40 000	40 000
Acquisitions foncières	2 618 220			
Parc automobile	248 000	211 000	221 000	219 000
Matériel informatique	397 271	200 000	200 000	200 000
Mobiliers et matériels	320 748	150 000	150 000	150 000
Acquisition livres (Bibliothèque)	3 100	3 300	3 500	3 700
Etudes	59 500	40 000	20 000	20 000
Autres dépenses d'investissement	92 949	94 800	96 700	88 000
TOTAL DEPENSES	9 592 365	5 521 184	5 033 231	4 912 441

PARTIE 3 : LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES



I) Structure des Effectifs :

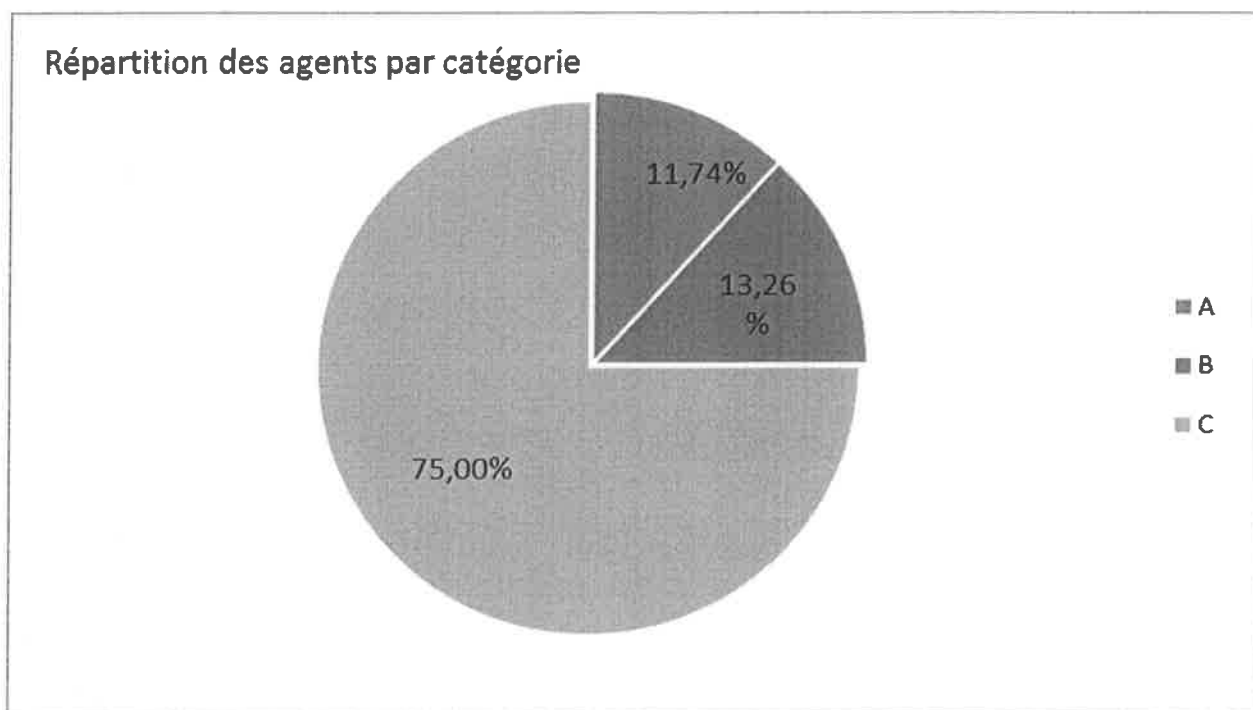
❖ EFFECTIFS ACTUELS

Titulaires et stagiaires

- Répartition par catégorie hiérarchique

Au 31 décembre 2021, nous comptabilisons 264 titulaires et stagiaires, (265 agents en 2020 et 2019), correspondant à 253 postes en équivalent temps plein. La répartition est la suivante par sexe et cadre d'emplois :

CATEGORIE A	31 agents (5 hommes et 26 femmes) dont 13 attachés, 3 ingénieurs, 5 éducateurs de Jeunes Enfants, 1 bibliothécaire, 1 médecin et 9 infirmiers de soins généraux du Centre Municipal de Santé.
CATEGORIE B	35 agents (12 hommes et 23 femmes) dont 3 éducateurs des APS, 1 infirmier, 7 rédacteurs, 6 techniciens, 4 animateurs, 4 assistants de conservation du patrimoine et 11 bibliothèques, 11 assistants d'enseignement artistique
CATEGORIE C	198 agents (72 hommes et 126 femmes) dont 105 adjoints techniques, 33 adjoints administratifs, 10 agents maîtrise, 14 agents spécialisés des écoles maternelles, auxquels s'ajoutent 16 agents sociaux, 8 adjoints d'animation, 4 adjoints patrimoine, 3 auxiliaires de puéricultures et 5 agents de police municipale.



Une répartition des effectifs par catégorie qui reste stable, avec :

- une très grande majorité d'agents en catégorie C, proportion en légère baisse (75,00% contre 75,47% en 2020)
- une proportion d'agents de catégorie B en légère hausse (13,26 % contre 12,08%)
- des agents de catégorie A, en légère baisse (11,74% en 2021, contre 11,97% en 2020)

- **Répartition par filière :**

Les 3 filières les plus représentées par ordre de décroissante sont la filière technique, administrative et médico-sociale, qui représentent 85.22% des effectifs.

Filière technique : 124 agents
Filière administrative: 52 agents
Filière médico-sociale: 49
Filière culturelle: 20
Filière animation : 11
Filière police municipale : 5
Filière sportive : 3

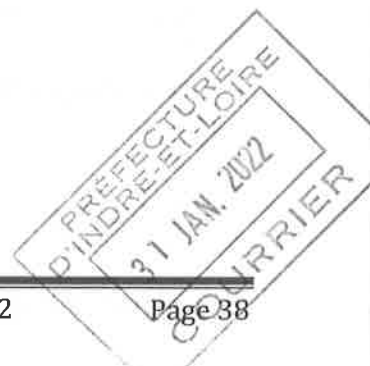
- **Répartition hommes/femmes des titulaires – stagiaires :**

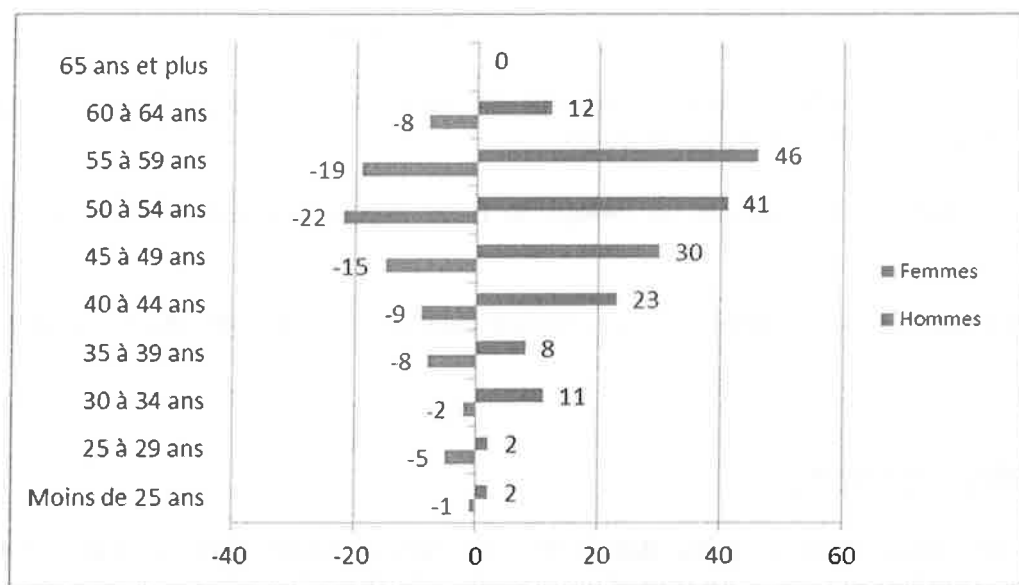
Hommes: 89 (33,71 %)
Femmes: 175 (66,28 %)

- **Âge :**

Âge moyen: 48 ans et six mois. L'âge médian est 51 ans.

Pyramide des âges des stagiaires-titulaires au 31/12/2021





Contractuels payés en 12/2021 : 164 agents

Les types de contrats des contractuels permanents:

CDD remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel (article 3-1) : 61

CDD vacance temporaire d'emploi, absence de fonctionnaire (article 3-2) : 47

CDD lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifie (article 3-3-2°) : 2

CDI: 24

- **Les types de contrats des contractuels non permanents :**

CDD accroissement temporaire d'activité (article 3 | 1°) : 26

CDD accroissement saisonnier d'activités (article 3 | 2°) : 0

CDD contrat d'apprentissage : 3

CDD Vacataire : 1

Les contrats de droit privés : dont 3 en apprentissage

En 2021, l'effectif permanent des agents stagiaires – titulaires a baissé d'un poste. Mais avec la reprise du personnel du patronage laïque, le nombre d'agents contractuels permanents en CDI a augmenté de 22 agents en CDI. (19 CDI au service Enfance scolaires, 2 CDI au service SMJ, 1 à la Direction des Affaires Culturelles) Il a été proposé 2 nominations stagiaires : 1 au service Finance, 1 en qualité d'ASVP.

En 2021, nous avons comptabilisé en mouvements de personnel: 7 départs à la retraite (Maçon bâtiment, Entretien bâtiment, DGA, Urbanisme, Finances, Crèche Pataploum, Enfance-scolaire), 3 disponibilités (1 crèche, 1 CMS, 1 Centre Culturel), 1 rupture conventionnelle à l'Informatique, 1 fin de mise à disposition de la CAF, 2 mutations du service Espaces verts.

Les postes ont été remplacés par des agents contractuels, sauf à l'urbanisme en lien avec une réorganisation de service et le poste de direction générale adjointe.

- **Perspectives des départs et arrivées 2022**

Départs à la retraite annoncés : 7

2 Bâtiments – 1 entretien-concierge Mairie et 1 Garage
1 Espaces verts – 1 responsable de service
2 PPE – 1 EJE au RAM, 1auxiliaire de puéricultrice

En 2022, 3 autres agents ont l'âge de départ à la retraite à 62 ans, mais n'ont pas fait encore leur demande de retraite. (2 Espaces verts- serres municipales, 1 SMSJ).

Mutation

1 Bâtiment – 1 Responsable du service
1 Police municipale – 1 policier municipal
1 Etat-civil : 1 officier d'Etat-civil

3 agents ont engagé des démarches pour partir en disponibilité. (2 au Bâtiments, 1 à l'Urbanisme)

1 agent administratif à mi-temps de la ville a été recruté au CCAS de Saint-Pierre-des-Corps.

- **Recrutements envisagés pour 2022**

Certains postes ne seront pas remplacés suite à des réorganisations internes envisagées notamment au service Bâtiment et au service Espaces verts.

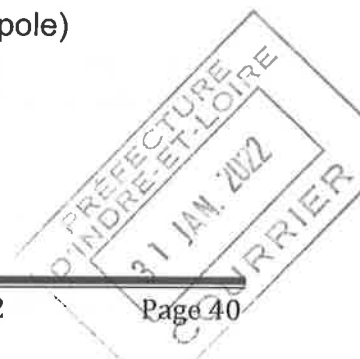
La municipalité souhaite développer les effectifs de la police municipale afin d'obtenir à terme une brigade de 6 personnes.

II) Les Dépenses de personnel :

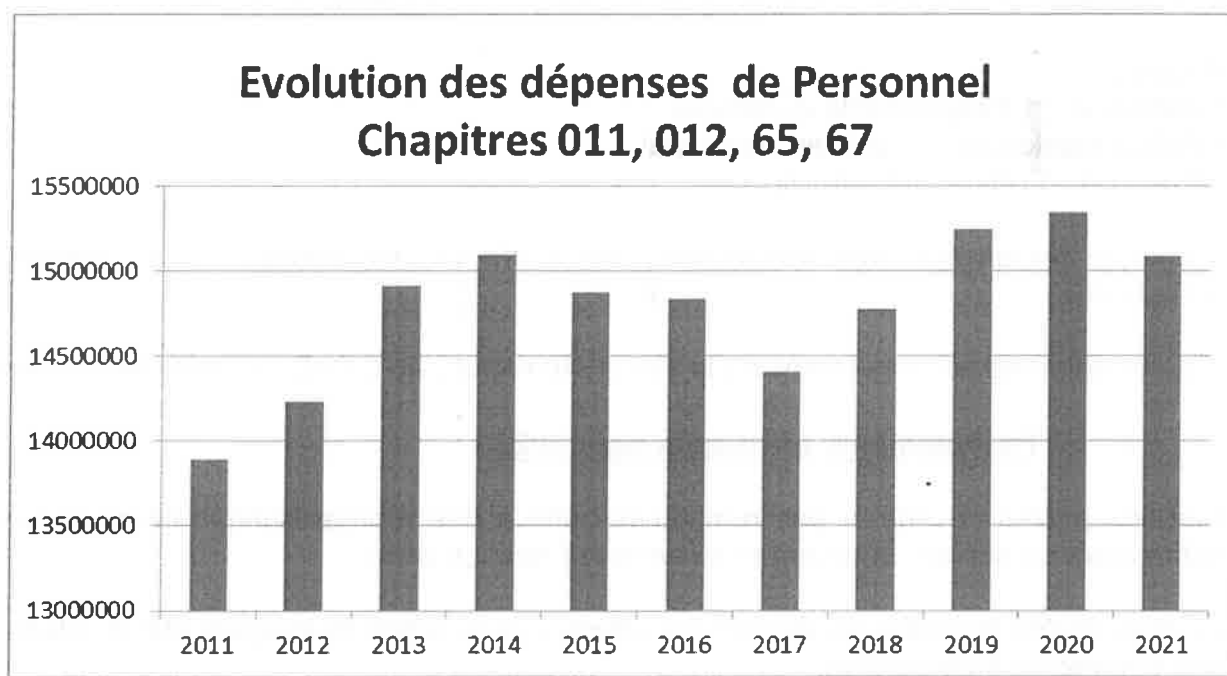
Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville.

Evolution des dépenses de personnel charges comprises (chapitre 011 – 012 – 65 -67)

2011=	13 895 043 €	
2012=	14 234 066 €	(+2,43%)
2013=	14 916 608 €	(+4,79%) (reprise de l'entretien ménager)
2014=	15 095 800 €	(+ 1,2%)
2015=	14 876 028 €	(-1,45%)
2016=	14 837 662 €	(-0,25%)
2017=	14 405 199 €	(-2,91%) (transfert de 25 agents à la Métropole)
2018=	14 780 104 €	(+2,60%)
2019=	15 210 479 €	(+2,91%)
2020=	15 342 278 €	(+0,86%)
2021=	15 089 557 €	(-1,64%)



<u>Chapitre</u>	2020	2021
<u>Chapitre 011</u>	51 324	51 324
<u>Chapitre 012</u>	15 213 723	14 961 002
<u>Chapitre 65</u>	47 717	47 717
<u>Chapitre 67</u>	29 514	29 514
<u>Total</u>	15 342 278	15 089 557



En annexe tableau récapitulatif chapitre 012 : année 2021

TITULAIRES 2021

- ✓ Rémunération principale titulaires (articles 64 111 – 64118) : 6 078 810,33
- ✓ Nouvelle Bonification indiciaire (64 112) : 201 665,36 €
et Supplément familial de traitement

CONTRACTUELS 2021

- ✓ Rémunération principale contractuels (articles 64 131 - 64138): 2 167 478,02
dont Rémunération principale apprentis (articles 6417): 27 310,40 €

AVANTAGES EN NATURE

28 agents titulaires et 19 agents contractuels, du service restauration municipale, bénéficient d'un avantage en nature « Repas ».

1 agent bénéficiait jusqu'au début de l'année 2021 d'un avantage en nature « Logement » ; il s'agissait du logement de fonction pour le DGS.

III) La Durée effective du travail :

Pour déterminer la durée légale du travail, la réglementation prend en compte la durée de travail effectif telle que définie à l'article 1er du décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail : il s'agit du temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations personnelles.

Depuis la transposition de la loi « Aubry » du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail par le décret du 12 juillet 2001 qui l'aménage dans la FPT, la durée de travail des agents publics est soumise au droit commun. A plein temps, hors sujétions particulières, heures supplémentaires, astreintes et rémunérations au « forfait jours », les fonctionnaires sont censés effectuer 1 600 heures par an augmentées depuis 2004 de 7 heures au titre de la journée de solidarité soit 1607 heures. La durée du travail ainsi définie est une durée moyenne en raison du caractère aléatoire du nombre de jours fériés.

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps, avait maintenu une durée annuelle de travail inférieure 1607 heures, soit sur cette base à 1561,5 heures par an.

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a organisé la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes a été imparti aux collectivités et établissements pour définir, dans le respect des dispositions légales, les règles applicables aux agents. La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

La délibération du 1^{er} décembre 2021 fixe le cadre général du temps de travail des agents de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps à compter du 1er janvier 2022.

Elle sera modifiée suite aux remarques de Madame la Préfète concernant les jours d'ancienneté, à supprimer.

IV) Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel :

La masse salariale 2022 devrait enregistrer des progressions liées à l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), à des effets exogènes (application d'obligations légales applicables pour toutes les collectivités locales) ainsi qu'à des mesures de politique salariale (notamment les recrutements de 2 contrats de projet pour les postes de conseillers numériques financés par l'Etat et la création de l'emploi de psychologue à mi-temps également pris en charge par l'ARS.

La collectivité versera également l'indemnité d'inflation qui sera remboursée par l'Etat.



Des crédits sont prévus au budget pour financer la part ancienneté dans le RIFSEEP

Prévisions	2022	2023	2024	2025
Chapitre 011	60 670	70 670	70 000	70 000
Chapitre 012	15 319 100	15 472 291	15 550 000	15 550 000
Chapitre 65	47 717	47 717	47717	47717
Chapitre 67	30 000	20 000	10 000	0
Total	15 457 487	15 610 678	15 677 717	15 667 717

L'adoption des Lignes Directrices de Gestion en 2022, nous permettra de construire notre stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, et des compétences.

Les LDG fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, et favorisent en matière de recrutement l'adaptation des compétences et l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils, la valorisation des parcours professionnels. La politique de formation est un des leviers à la disposition de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps pour maintenir et développer les compétences des agents nécessaires à la réalisation des missions de service public et également cibler et anticiper les besoins en compétences.

SERVICES	Fonction	Rémunération principale Titulaires (64111 - 64118)	Rémunération Contractuels - apprentis - personnel extérieur (6218 - 64131 - 64138 - 6417)	NBI /Supplément familial de traitement titulaires (64112).	Cotisations FNAL - URSSAF /ASSEDIC Retraite, Assurances/ frais concours... (6333 6332 - 6451 - 6453 - 6454)	Transport		CNRPT-CDG	Versement PNC Suplt Familial	Med. du travail	Total par service
						2021	2021				
Service / Année 2021		2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021
Administration générale	020	335 588,64	67 551,97	11 039,35	593 949,40	7 946,00	8 740,00	11 499,00			1 036 314,36
Assemblée locale	021				146,00	896,00					1 042,00
Aide sociale	520	20 427,01		1 447,80	16 152,86	457,00	502,00				38 986,67
Associations	025	53 589,40			38 464,68	1 068,00	1 174,00				94 296,08
Bâtiments	020	838 988,68	424 464,55	20 973,40	927 327,26	27 907,00	30 697,00				2 270 357,89
Bibliothèque	321	158 779,24	21 293,28	8 743,24	141 039,75	3 970,00	4 368,00				338 193,51
Centre culturel	312	77 908,99	44 070,02	3 982,84	92 989,94	2 573,00	2 833,00				224 357,79
Centre de Vacances Chatelus	423		14 722,10		5 349,05	127,00	119,00				20 317,15
Centre médico-social	511	336 392,29	58 386,97	16 121,25	303 137,12	8 806,00	9 685,00				732 528,63
Centre médico-sportif	512	9 923,96	7 639,86	281,16	13 494,10	409,00	450,00				32 198,08
Centre de loisirs	421		96 595,44		54 470,00	1 674,00	1 581,00				154 320,44
Cimetières	026	62 719,17	4 691,64	2 407,93	53 573,66	1 515,00	1 663,00				126 570,40
Crèche à domicile	64	99 706,20	124 581,38	115,59	68 461,78	2 249,00	2 475,00				297 588,95
Crèche patapoum	64	92 371,79	131,91	1 499,52	169 573,20	2 477,00	2 724,00				268 777,42
Ecole de musique	311	142 573,71	34 342,68		127 476,48	3 707,00	4 083,00				312 182,87
Enfance	421	97 955,61	7 863,58	6 987,51	76 550,96	2 140,00	2 333,00				193 850,66
Equipements sportifs	40	306 140,56	159 556,36	20 473,62	350 814,70	10 502,00	11 551,00				859 038,24
Espaces verts	823	535 659,10	47 424,88	8 370,71	412 657,46	11 531,00	12 691,00				1 028 334,15
Etat-civil	022	89 154,20	5 969,29	2 304,24	74 145,82	1 934,00	2 124,00				175 631,55
Finances	020	217 598,05	277,02	12 063,72	130 594,34	3 608,00	3 973,00				368 114,13
Halte garderie	64	188 267,04	131,90	8 046,57	179 923,72	5 074,00	5 582,00				387 025,23
Information/Communication	023	77 022,68		2 763,48	59 053,42	1 659,00	1 826,00				142 324,58
Personnel	0200	133 602,49	0,00	4 969,80	101 826,76	2 862,00	3 146,00				246 407,05
Pôle petite enfance	64	73 999,08	95 780,53	4 777,56	164 888,38	5 146,00	5 663,00				350 254,55
Police municipale	112	74 746,87		3 750,98	48 611,12	1 323,00	1 457,00				129 888,97
Politique de la ville	824	26 732,84	27 505,73		38 921,96	1 175,00	1 285,00				95 620,53
Restaurant scolaire municipal	251	720 501,97	399 270,21	29 567,35	873 348,15	26 178,00	28 800,00				2 077 665,68
Service municipal jeunesse	422	115 528,20	58 776,68	2 630,24	127 543,90	3 771,00	4 148,00				312 398,02
Service municipal vac	422		4 987,66		4 848,00	162,00	177,00				10 174,66
Service scolaire	211/212	410 155,91	426 968,19	16 920,38	615 445,36	18 863,00	20 753,00				1 509 105,84
Urbanisme	820/90	152 643,06		3 682,56	106 155,60	2 935,00	3 228,00				268 644,22
Voie	822	630 133,59	34 494,19	7 744,56	175 511,18	5 051,00	5 557,00				858 491,52
TOTAL		6 078 810,33	2 167 478,02	201 665,36	6 146 446,11	169 695,00	185 408,00	0,00		11 499,00	14 961 001,82

Recettes versées par la
Métropole 271628,44€

14 961 001,82

Voire : Ajout dépenses Métropole de
432 068,72€ (an Personnel C.L.I.T)

DEPENSES ANNEE 2021



